



PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Direction Générale Des Services

L'an deux mille vingt, le jeudi trente juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 24 juillet 2020 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 45 et propose de nommer Monsieur Maurice BERNARDI, secrétaire de séance.

Présents : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Mme Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER

Excusés et représentés :

M. Stéphane POULET par Mme Chantal CARRIÉ
M. Laurent PORTELLI par Mme Fabienne BERMOND
Mme Sophie BOURNOT par Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) par M. Fabien BONNAFOUX
Mme Annick MEYNARD par Mme Isabelle MARTELLO

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BERNARDI

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de présents : 28

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Points à l'ordre du jour

1.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL
2.	AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
3.	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE ETABLI PAR LE TRESORIER
4.	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
5.	BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2020
6.	DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CAISSE DES ECOLES
7.	DROIT A LA FORMATION DES ELUS
8.	APPEL A PROJETS DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR - EDITION 2020

Considérant que le vote du Compte de Gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les délibérations seront donc soumises aux Elus dans un ordre différent. En conséquence, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Points à l'ordre du jour

1.	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE ETABLI PAR LE TRESORIER
2.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL
3.	AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
4.	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
5.	BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2020
6.	DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CAISSE DES ECOLES
7.	DROIT A LA FORMATION DES ELUS
8.	APPEL A PROJETS DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR - EDITION 2020

MONSIEUR LE MAIRE :

Bien la connexion est-elle bien enclenchée ? Oui, on me le confirme ? Parfait.

Bien mesdames et messieurs chers collègues, en saluant les citoyens qui nous regardent de chez eux, ou de où qu'ils soient sur le site de la Mairie de La Trinité, puisque comme à chaque séance désormais, nous rediffusons, enfin nous diffusons en direct et nous enregistrons nos Conseils municipaux, je vous souhaite donc la bienvenue sous ce chapiteau municipal sous lequel nous tenons encore nos débats, compte tenu des obligations de la réglementation sanitaire et de la nécessité de distanciation physique entre les conseillers, nous reviendrons dans la salle du Conseil municipal lorsque, la réglementation nous le permettra. Je précise aux Conseillers que nous commençons quelques minutes en retard parce que je représentais notre commune et, j'accueillais au jardin Tagnati l'association EVP, les Entrepreneurs de la Vallée du Paillon, ce club d'entrepreneurs particulièrement dynamique qui nous avait demandé, pour sa première réunion de reprise depuis le confinement, de les accueillir ici à La Trinité ce que j'ai fait bien volontiers, entouré d'une partie des élus de ce Conseil municipal et j'ai pu leur dire l'importance que nous attachons au développement économique sur le territoire de La Trinité et au-delà, évidemment sur le territoire de La Trinité articulé avec celui de la Métropole Nice Côte d'Azur. C'était un moment chaleureux, lors duquel nous avons échangé y compris avec les oléiculteurs trinitaires qui, comme vous le savez, sont des entrepreneurs ; les entreprises agricoles sont présentes, comme les entreprises commerciales, comme les entreprises industrielles sur le territoire de notre Commune et nous devons les accompagner. En préambule, je dois vous avertir que nous examinerons la question orale du groupe « Trinité avenir » après l'épuisement de l'ordre du jour conformément à notre règlement intérieur. Je vous indique par ailleurs que dans l'ordre du jour nous examinerons le vote du compte de gestion avant celui du compte administratif et, à présent que j'ai fait ces remarques, j'ouvre la séance et je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation du secrétaire de séance en la personne de notre collègue Maurice BERNARDI.

Qui est POUR ? Qui est CONTRE ? Y-a-t-il des abstentions ?

Vote du Conseil : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Bien Monsieur BERNARDI est désigné comme secrétaire de séance et je lui laisse la parole pour qu'il puisse procéder à l'appel.

Monsieur BERNARDI :

Bonsoir à tous, bienvenue au Conseil municipal. Alors je vais procéder à l'appel.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Je vous remercie et laisse la parole à monsieur le Maire.



MONSIEUR LE MAIRE :

Bien, je constate que le quorum est atteint et j'invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 2 juillet dernier. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER ? Qu'on donne la parole à Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Bonsoir à tous donc vous souhaitez Monsieur le Maire que les Conseils municipaux soient retransmis, soient enregistrés pour que la retranscription soit la plus conforme possible donc on ne voit pas d'inconvénient néanmoins on a relevé quelques approximations dans le PV notamment en page 39 sur une de mes interventions où je parle du budget et les dates que j'annonçais, c'était 2014-2020 il y est noté 2001-2014 ; à ce moment-là, je n'étais pas élue donc je ne souhaite pas me positionner sur leur bilan donc je vous demande de bien vouloir modifier ce point et je reviendrai sur la question orale qui vous avait été posée lors du conseil du 2. Notre premier courrier date du 16 juin, la question orale donc du 2 juillet et à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse écrite de votre part, ni aucune proposition concrète d'action permettant la préservation de la sécurité des trinitaires. Vous conviendrez que demander aux forces de l'ordre de redoubler d'efforts n'est pas une action de prévention ni moins de répression pour dissuader les voyous de réaliser des méfaits et pas même un échange à ce sujet, comme vous nous l'aviez proposé. Donc toujours dans un esprit de transparence afin que les trinitaires aient toutes les informations, il est souhaitable de les informer des suites qui sont données ou pas, sur des sujets débattus lors d'une séance de conseil.

MONSIEUR LE MAIRE :

J'y reviendrai en fin de séance. Bien évidemment, je demande à ce que les remarques de Madame ESCALIER concernant les fautes de plume du procès-verbal soient prises en compte. Madame MARTELLO ?

Madame MARTELLO :

Nous nous abstenons car nous notons aussi que certains propos ne sont pas enregistrés mais nous mettons ça sur le fait que l'espace est grand et l'inaudibilité majeure donc effectivement la retranscription n'est pas fidèle mais on pense que c'est à cause de ce grand espace. De plus, dans la retranscription du PV, on ne comprend pas l'intérêt des onomatopées. Voilà, outre qu'elles ne soient pas utiles à la compréhension de nos débats, je trouve que c'est assez irrévérencieux ; je m'étonne que vous validiez, alors que vous même vous prônez des valeurs de respect et de constructivité, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE :

Bien, Madame MARTELLO, comme vous le savez, pendant de très nombreuses années, je me suis échiné à défendre, y compris dans une période où vous étiez en responsabilité directe, à défendre la transparence totale pour les débats du conseil municipal ; c'est la raison pour laquelle j'avais pris l'engagement, que j'ai tenu, que nos débats soient publics et enregistrés si bien que chaque citoyen peut se référer très facilement en allant voir le site internet de la commune, gratuitement, le caractère exact de nos débats. Vous conviendrez que c'est une avancée majeure donc je demande à ce que les remarques que vous pourriez faire sur ce que vous appelez des approximations puissent être prises en compte sur le compte rendu écrit qu'il est facile, qu'il est facile de vérifier ; quant aux onomatopées, je ne sais pas trop à quoi vous faites référence mais si vous regardez les débats de toutes les assemblées démocratiques quand ils sont retranscrits de façon extrêmement rigoureuse et bien c'est comme cela que ça se passe.

Je vous invite par exemple à relire ce magnifique PV de la première séance de l'assemblée nationale après la guerre de 14/18 où Georges Clémenceau arrive dans l'hémicycle et vous verrez à quel point la retransmission de tous les éclats de voix, de tous les rires, de tous les moments de joie est quelque chose de particulièrement émouvant donc je pense que, conformément à la réglementation et à la loi, c'est cela que nos agents ont voulu retranscrire dans le procès-verbal qui se doit d'être le plus fidèle possible.

Je vous remercie.

Je vais à présent faire procéder au vote sur le procès-verbal de notre conseil municipal du 2 juillet 2020.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2020 :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

~~~~~

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Je vous propose donc de passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance. Evidemment vous l'avez vu, la plupart des délibérations de ce conseil municipal sont consacrées aux délibérations budgétaires, aux enjeux particulièrement importants qui finalement marquent l'acte le plus fondamental de l'action publique c'est-à-dire celui du vote du budget de notre collectivité.*

*Monsieur l'Adjoint aux finances rapportera les trois premières délibérations ; je m'exprimerai moi-même tout à l'heure dans le rapport d'orientation budgétaire. Je précise aussi que je quitterai la séance lors du vote du compte administratif, conformément à la loi, puisque le Maire ne doit pas assister à ce vote.*

*Point numéro un, il s'agit donc de l'approbation du compte de gestion de la ville établi par le trésorier et je donne la parole à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, adjoint aux finances.*

~~~~~

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE ETABLI PAR LE TRESORIER

Monsieur GENIEYS :

Merci, oui d'accord ; je vais essayer d'être audible ; ça va ? Alors, cette année nous démarrons par Monsieur le trésorier avec l'approbation du compte de gestion de la ville qui a été établi par le trésorier suite à l'année 2019. Le compte de gestion, c'est le bilan comptable de la collectivité ; il est en tout point analogue au compte administratif dont on aura à délibérer par la suite. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce compte de gestion du trésorier qui concerne le budget principal de la ville et de déclarer que le compte de gestion, sur les opérations du budget principal de la ville dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve. Sur ce compte de gestion, y a-t-il des observations ?

MONSIEUR LE MAIRE :

Attendez Monsieur GENIEYS... Je demande effectivement s'il y a des observations ? il n'y en a pas, je dois donc faire procéder au vote. Pour le compte de gestion, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Qui est pour ?

Il est procédé au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le compte de gestion 2019 du Trésorier concernant le budget principal de la ville de La Trinité, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2019,

2. De déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget principal de la ville de La Trinité dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier n'appelle aucune observation ni réserve.

Vote du Conseil : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

MONSIEUR LE MAIRE :

Le point 2 concerne l'adoption du compte administratif 2019 et je passe à nouveau la parole à Monsieur l'adjoint aux finances.

XXXXXXXXXXXX

POINT N°2 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur GENIEYS :

Donc nous passons au compte administratif 2019, budget principal de la ville. Le compte administratif, c'est le bilan financier de la collectivité qui arrête les comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace les opérations réelles de 2019, il inclut un produit exceptionnel de 1 million 89 mille euros résultant de la cession d'immobilisations qui n'avaient pas été prévues au budget primitif (c'est la cession de l'immeuble de la poste et des arcades au SIVOM), il inclut, en dépit d'investissements, l'annulation d'une recette qui avait été inscrite au BP pour 2 millions et 20.000 euros ; il vient ainsi rectifier les prévisions budgétaires, ils constate l'absence de reste à réaliser de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes. Il est établi à l'équilibre avec un solde positif de 1925,86 euros repris au BP 2020 et vous avez le détail du compte administratif qui est présenté au vote. Monsieur le Maire y a-t-il des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE :

Bien, s'il n'y a pas de questions, monsieur... Ah, si Madame Escalier.

Madame ESCALIER :

Merci. Alors effectivement les trois délibérations sont liées entre elles puisqu'elles clôturent l'exercice comptable 2019 ; je souhaite rappeler à l'Assemblée, que pour être tout à fait clair, qu'initialement le budget prévisionnel 2019 réalisé par l'ancien adjoint aux finances, Jean-Paul AUDOLI, qui a quitté ses fonctions en juin de la même année était un budget légal puisque validé par la direction des finances publiques tout comme les précédents budgets et les comptes administratifs l'avaient été en leur temps. Ceci assure l'importance puisque nous devons nous positionner sur le bilan financier de 2019 de l'ancienne équipe municipale menée par Jean-Paul DALMASSO et Isabelle MARTELLO sa première adjointe qui, à partir du second semestre 2019 ont géré seuls la commune. On peut, ce que l'on peut remarquer, c'est que le binôme de gestionnaires a eu des difficultés à mener son projet de mandat à son terme difficilement ; le résultat et particulièrement sur la section investissement n'est pas bon et avec cette obligation de retirer des comptes, la vente non aboutie d'un bien communal ; non aboutie par manque d'engagement, de volonté, par incompétence, par obstruction ou des mauvais conseillers, un peu de tout je dirais. Une gestion à la petite semaine, sans ligne directrice côté finances, des décisions prises en dépit du bon sens et c'est à ce moment que j'ai décidé de quitter cette équipe car en total désaccord avec ce qui se tramait. Malgré l'accablante situation, les avertissements, les alertes, Madame MARTELLO s'est lancée dans des opérations hasardeuses avec pour seul objectif de servir sa campagne électorale, qui a conduit au désastre que nous avons sous les yeux. J'ai dénoncé ces projets entamés sans financement préalable, des tentatives de rafistolage budgétaire qui ne sont finalement que le résultat de l'incapacité de l'ancien Maire et de sa première adjointe à vendre les biens communaux inutiles dont le terrain « récup métaux » des terres du collet. Au lieu de cela, ils se sont séparés de bâtiments rentables pour la commune, rapportant des recettes de fonctionnement et de location, si utiles à notre ville ; je parle bien sûr des ventes qui ont été réalisées en fin d'année : la poste et le local qui est sous les bâtiments des arcades. Mais pour être totalement honnête, si l'équipe sortante porte un lourd bilan, je reviens, je viens d'évoquer l'équipe, l'ancienne équipe d'opposition n'est pas en reste. L'ancienne équipe d'opposition, dont vous étiez Monsieur le Maire le leader, et qui entravait un bon nombre de ventes immobilières et ce, au détriment des Trinitaires. Au final, la commune se trouvait épinglée par la cour, la chambre régionale des comptes, pointée du doigt comme une mauvaise élève et avec pour obligation de redresser rapidement la situation. Les uns comme les autres, nous sommes ici tous responsables, plus ou moins impliqués, et il est grand temps de cesser les chamailleries de cour d'école, les Trinitaires attendent et méritent mieux de nous.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci Madame ESCALIER. Je ne peux pas m'exprimer dans ce débat et je vais quitter la salle conformément à la loi mais nous aurons l'occasion tout à l'heure au moment du rapport d'orientation budgétaire et du budget primitif de revenir sur vos analyses. Monsieur l'Adjoint aux Finances, je vous confie la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur GENIEYS :

Je la prends. Donc je vous propose d'adopter le compte administratif 2019. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote de la délibération.

POINT N° 4 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

MONSIEUR LE MAIRE :

Il s'agit, dans le point numéro 4, d'examiner le rapport d'orientation budgétaire et nous sommes-là au cœur de ce que commencent à être les décisions que nous avons à prendre moi-même et la majorité qui m'accompagne.

Vous avez compris que les délibérations que nous avons examinées jusqu'ici concernaient la gestion de la situation par l'ancienne municipalité et sans m'appesantir trop longtemps sur cette situation, dont j'assume désormais la pleine et entière responsabilité, évidemment je ne peux que souscrire, en partie, à ce que disait tout à l'heure notre collègue Madame Escalier sur la situation accablante à laquelle nous avons dû faire face dans ces deux premiers mois de gestion où il nous a fallu travailler d'arrache-pied, j'ose dire nuit et jour, pour pouvoir présenter un budget qui soit à l'équilibre conformément à la loi parce que je vous rappelle que les collectivités territoriales, et donc les communes, n'ont pas le droit de présenter un budget en déséquilibre et pourtant la situation est très préoccupante ; je l'ai dit, l'un des premiers documents que j'ai eu sur mon bureau en arrivant dans le bureau du Maire était celui qui concerne les observations provisoires de la chambre régionale des comptes, que je n'ai pas le droit de dévoiler tant qu'elles ne sont pas devenues définitives.

Il m'incombe d'y répondre, mais évidemment elles sont assez proches de l'analyse effectivement que nous avons faite quand nous étions dans l'opposition. Evidemment la situation budgétaire de la commune est celle aussi d'un déficit structurel, d'une certaine manière, que l'équipe précédente a été contrainte d'équilibrer par la vente de biens, ça a été dit, qui rapportaient de l'argent à la commune et la situation à laquelle nous devons faire face, c'est que les décisions de ventes, qui ont été prises par la majorité précédente, nous privent par exemple d'environ 100.000 € de recettes par an de loyers ; parce que quand vous vendez, comme cela a été fait, du patrimoine communal, que vous vendez les bijoux de famille si j'ose dire, eh bien cela vous prive de recettes et c'est notamment ce à quoi nous avons dû faire face.

La majorité précédente avait également été amenée à prendre des mesures qui pénalisent grandement la commune aujourd'hui notamment à demander une avance de dotation de solidarité métropolitaine pour trois ans.

Cette dotation que la Métropole reverse aux communes, environ 400.000 euros par an pour la commune de La Trinité, que nous ne pourrons pas percevoir dans les prochaines années parce que une avance avait été demandée ; et malgré cette situation, j'ai voulu, c'est une situation que nous n'ignorions pas dont j'avais évidemment une connaissance assez précise avant même d'accéder aux responsabilités, mais malgré cette situation, je n'ai pas voulu que nous décidions que La Trinité finalement entre dans une spirale d'austérité, d'atonie, d'incapacité à répondre à quels que besoins que ce soit pour sa population, de régression des services publics, de renoncement à toute manifestation et donc il nous a fallu trouver des solutions.

Bien entendu, dès le lendemain de mon élection, j'ai pris mon bâton de pèlerin si j'ose dire, pour rencontrer l'ensemble des décideurs de tous les pouvoirs publics de notre territoire ; le Président de la Métropole, dès le lendemain de mon installation, le Président du Conseil départemental, des contacts directs avec le Président du Conseil régional, évidemment avec l'Etat et ses représentants au plus haut niveau de notre département en leur expliquant toujours la même chose, en leur tenant toujours le même discours : l'analyse rationnelle, raisonnée, objective de la situation difficile de notre commune mais avec la volonté farouche de pouvoir trouver des perspectives et de considérer que cette situation, si elle est grave, n'est pas désespérée.

Auprès de tous ces décideurs, auprès de tous ces partenaires, j'ai trouvé une écoute attentive bienveillante, non pas pour moi mais pour les Trinitaires, pour La Trinité, pour la commune que nous sommes, la 5^{ème} Commune de la Métropole hors Nice, l'une des communes les plus importantes de l'est du département et donc nous avons réfléchi ensemble aux perspectives qui nous permettront qui nous permettent aujourd'hui de présenter les orientations budgétaires et le budget primitif que je présenterai tout à l'heure avec une volonté farouche de tenir nos engagements.

Les engagements que nous avons pris avec les élus de ma majorité, ils étaient là- aussi raisonnables ; nous n'avons pas voulu promettre tout et n'importe quoi, nous n'avons pas promis l'irréalisable et je ne souhaite pas que nous nous retrouvions dans une situation où dans six ans à quelques semaines d'une élection nous soyons obligés de faire des promesses qui seraient des mensonges, comme malheureusement cela a trop souvent été le cas par le passé.

Non, nous avons voulu prendre des engagements qui pourrait se tenir, qui pourraient se tenir dans une logique pour l'investissement, d'un plan pluriannuel d'investissement où nous avons dit aux Trinitaires : voilà, nous avons très finement analysé la situation de la commune et nous savons que dans les choses à faire, il y a des urgences absolues, il y a des choses que nous pourrons un peu différer et il y a des choses que nous ferons au fil des années et c'est comme cela que nous avons voulu poser ces orientations budgétaires.

Dans un contexte national et international qui est évidemment particulièrement difficile et qui n'a pas changé ces dernières années, qui s'est même aggravé au regard de la crise sanitaire que nous vivons, qui se décline en crise économique et en crise sociale, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure avec les entrepreneurs de la vallée du paillon réunis dans leur association où nous devons tout mettre en œuvre pour que la crise que nous vivons ne se décline pas en conséquences trop graves pour notre territoire, or, on le sait, la situation politique et économique internationale, européenne nationale n'est pas au beau fixe ; c'est le moins qu'on puisse dire même si on peut espérer que le plan de relance qui a été adopté au niveau européen puisse être une occasion d'investissement public qui là-aussi se décline pour les territoires dans des investissements structurants.

Alors voilà, quand il s'agit de construire un budget, on pense en investissement et on pense en fonctionnement. Pour ce qui concerne l'investissement, je souhaite que nos investissements soient à la hauteur des besoins de la commune. J'ai décidé de tenir l'engagement N°1 qui concerne la vie culturelle, la vie festive, les moments où les Trinitaires pourront se rassembler, dans un avenir de moyen terme et de long terme, puisque aujourd'hui la crise sanitaire que nous vivons évidemment, nous empêche de nous rassembler comme nous le voulons, même si nous avons là-aussi souhaité que la volonté des citoyens de pouvoir quand même reprendre petit à petit une vie normale puisse s'exprimer par des festivités que nous avons organisées avec beaucoup de prudence, avec beaucoup de rigueur, avec les services de l'Etat, mais dans la volonté que nous manifestaient les Trinitaires, de pouvoir se rassembler ; c'est ainsi que nous avons organisé ces magnifiques festivités du 14 juillet où les Trinitaires, de toute sensibilité, de tous âges ont pu se rassembler le 13 juillet sur la place de la République et sous ce feu d'artifice magnifique que nous avons pu organiser, grâce à la mobilisation aussi des agents de la commune qui ont permis que tout cela se fasse dans la plus grande sécurité pour nos concitoyens, et le lendemain le 14 juillet où nous avons rendu hommage aux forces de l'ordre, à tous les agents publics, à tous les soignants, à tous les Français, à tous les Trinitaires, qui ont été en première ligne dans cette crise sanitaire que nous avons vécue et qui n'est pas terminée.

Mais au-delà de ces moments, il y aura un temps où nous pourrons à nouveau nous réunir et où nous aurons besoin de lieux pour cela et évidemment, nous aurons besoin, vous le savez, d'une salle culturelle, d'un Espace culturel dont je souhaite qu'il soit implanté ici, en lieu et place de ce chapiteau mais que l'ensemble du site où nous nous trouvons, ce site des Gerles puisse accueillir un Espace qui ouvre le centre-ville sur des lieux où les Trinitaires pourront se réunir. Donc, nous avons provisionné dans ce budget 800.000 € pour la construction ultérieure d'un Espace culturel. Alors vous me direz, comment est-ce possible dans la situation difficile que vous venez d'évoquer, de mobiliser quand même de l'argent pour investir ?

D'abord, parce qu'investir, c'est utile à la collectivité ; ça n'est pas seulement une dépense d'investissement public. L'investissement public, c'est aussi ce qui fait tourner la machine économique parce que quand vous lancez des projets d'investissement, vous faites travailler des entreprises, des entreprises qui vont créer des emplois et qui elle-même donc vont faire vivre des salariés et des familles et donc l'investissement public est fondamental pour la sortie de crise.

Si nous pouvons aujourd'hui sereinement considérer que nous lancerons ce projet d'Espace culturel, c'est parce que nous avons pris la décision d'une recette d'investissement, d'une vente de terrain. Effectivement, j'ai décidé que ce fameux terrain Collet du Moulin, terrain Attia comme on l'appelait dans le passé, qui depuis des décennies fait l'objet de débats et qui a toujours trouvé une seule unanimité qui était celle de devoir vendre ce terrain, eh bien je souhaite qu'il soit vendu ; mais pas qu'il soit vendu au premier qui passe, sans aucun projet, sans aucune vision, sans aucune perspective, sans aucune rigueur, sans aucun respect de la réalité et de la légalité comme cela a été fait dans le passé et, Madame ESCALIER l'a rappelé, puisque en 2018 avait été inscrite la vente de ce terrain, alors même qu'elle n'avait jamais été réalisée.

Non, j'ai demandé au Président de la Métropole des engagements fermes pour que nous puissions céder ce terrain, et que la cession de ce terrain soit articulée avec un projet, un projet d'aménagement, un projet d'aménagement économique, un projet d'aménagement de transport, un projet d'aménagement de la ville de La Trinité qui puisse être piloté par le Maire de La Trinité, qui est aussi un vice-Président la Métropole, et, vous l'avez compris, la délégation que le Président de la Métropole m'a fait l'honneur de me confier, comme un partenaire et non pas comme un vassal, c'est une délégation dont les contours s'articulent avec les enjeux auxquels nous avons à répondre, pour réfléchir à l'aménagement de l'axe du Paillon. Je suis aujourd'hui vice-Président en charge de la prévention des risques majeurs ; vous savez que l'un des risques fondamentaux de notre territoire, c'est le risque d'inondabilité et que, évident quand on pense à l'aménagement de l'axe du Paillon, on doit penser en premier lieu à ce risque ; quand on pense, comme le Président de la Métropole s'y est récemment encore engagé, à faire venir le tramway jusqu'ici, quand on pense à aménager économiquement les espaces du Paillon et bien il faut penser à la question des risques et évidemment, c'est à cela que je m'attellerai.

Et donc, en cédant le terrain Collet du Moulin à la Métropole, en réfléchissant avec tous les acteurs pertinents du territoire à la façon dont nous l'aménageront, en ayant en tête très clairement ce que nous voulons y mettre, c'est à dire la fluidification des axes de transport, la fluidification de la pénétrante pour en finir avec son asphyxie, l'arrivée du tramway et le développement du train, l'arrivée d'opérations d'aménagement économique et d'une respiration du centre-ville de La Trinité et de son ouverture sur la berge du Paillon, quand nous pensons à cela, évidemment nous y travaillons avec la Métropole, avec le Département, avec le SMIAGE, c'est à dire le Syndicat Mixte qui réfléchit à tous les enjeux, avec toutes les collectivités et, bien entendu, avec l'Etat.

Parce que nous allons rentrer dans une phase institutionnelle de révision du PPRI, le Plan de Prévention du Risque Inondabilité où, aux côtés du Président de la Métropole, je représenterai les intérêts de la Métropole et de La Trinité pour réfléchir, à si nous devons et à comment nous pourrions et à comment nous devons, sortir éventuellement de l'inondabilité tout ou partie de cette zone et articuler la réflexion que nous aurons, avec l'aménagement que nous aurons du terrain Collet du Moulin, qui lui n'est pas en zone inondable. Vous voyez, c'est un projet majeur, c'est celui sur lequel nous nous sommes exprimés depuis des années, c'est celui sur lequel je me suis engagé dans la campagne électorale et c'est celui sur lequel j'ai trouvé une oreille particulièrement attentive du Président de la Métropole lui-même qui l'a encore exprimé jeudi dernier au conseil métropolitain.

Cette vente, bien entendu, elle nous créait une recette et cette recette, non seulement elle nous permet de regarder vers des projets d'aménagement, de prospective, ce que je viens d'évoquer mais elle nous permet aussi de mobiliser de l'argent, de provisionner de l'argent, de mettre de côté de l'argent pour investir dans un magnifique projet, là-aussi qu'attendent les trinitaires, d'Espace culturel ; mais pas seulement pour cela, parce qu'investir dans des projets, ça ne doit pas se faire en oubliant, comme cela malheureusement a aussi trop longtemps été fait, en oubliant le cœur de la compétence des communes et notamment les écoles communales, l'école de la République dont nous avons la responsabilité ; nous savons l'importance que représente l'éducation de nos enfants, l'éducation des citoyens, des futurs citoyens pour euh voilà, leur apprentissage des valeurs de la République, leur apprentissage de la citoyenneté, leur apprentissage de la connaissance, leurs capacités ensuite à trouver leur place dans la société et donc un emploi et donc une utilité dans la société.

Ça, ça commence à l'école communale et il se trouve que l'école communale, comme son nom l'indique, c'est nous qui en avons, sur le territoire de La Trinité, la responsabilité et donc il n'est pas digne, quand vous avez cette responsabilité, de laisser pendre des stores, de laisser des portes ne plus se fermer, de laisser des WC fuir, ça n'est pas possible ; et donc, comme nous nous y étions engagés, la première chose que nous avons faite quand nous avons été installés, c'est, sous l'autorité de mon adjointe à l'éducation Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY, de recenser évidemment les besoins dans les écoles communales et là aussi d'établir un ordre de priorité.

Cet ordre de priorité nous l'avons établi, évidemment en lien avec ce qu'on appelle la communauté éducative, c'est à dire les enseignants, c'est à dire les directeurs d'écoles, c'est à dire les parents d'élèves, c'est à dire les adultes qui travaillent dans les écoles, c'est à dire le représentant des parents d'élèves, et donc nous avons établi cet ordre de priorité et nous avons commencé à lister les travaux que nous accomplirons ; évidemment, nous affinerons cette liste tout au long de l'année, en particulier à la rentrée, quand nous pourrions interagir aussi, plus précisément encore avec notamment les enseignants, avec notamment les associations de parents d'élèves. Et donc, j'ai décidé de doubler le montant des travaux d'investissement dans les écoles. En 2019, 55.000, 58.000 € avaient été dépensés pour les travaux des écoles.

En 2020, ce seront 110.000 € de travaux qui seront engagés dans les écoles communales et là aussi ça n'est pas une dépense que nous faisons inconsidérément ; j'ai dit comment nous avons trouvé des recettes mais ces dépenses là-aussi ce sont des dépenses qui non seulement mobilisent le travail des agents communaux mais ce sont aussi des dépenses qui mobilisent le travail d'entreprises que nous mandations avec des marchés publics pour travailler pour l'intérêt général et qui évidemment font tourner la machine économique dans un moment où la machine économique est particulièrement atone.

Voilà, donc nous poursuivrons, nous renforcerons, nous développerons l'investissement public. J'ai parlé recettes d'investissement, j'ai parlé dépenses d'investissement, je dois bien entendu parler des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Le fonctionnement, c'est ce que nous avons à faire pour faire tourner cette machine utile à la collectivité qu'est la Mairie de La Trinité ; alors, trop souvent, on a des fonctionnaires l'image de gens qui sont, qui ne sont pas des travailleurs, qui sont des gens qui se la coulent douce.

Je peux vous dire, parce qu'aujourd'hui je suis à la tête d'une collectivité et qui emploie évidemment plus d'une grosse centaine d'agents publics, je peux vous dire que ces agents publics ne sont pas des fainéants, je peux vous dire que ces agents publics ne sont pas des gens qui se la coulent douce, je peux vous dire que ces agents publics sont des gens qui ont, pour l'immense majorité d'entre eux, une très haute conscience de ce qu'est le service public, de ce qu'est le service de la commune, de ce qu'est le service de la nation, osons les grands mots, parce que c'est ici que se décline l'action de la nation et que ce soit pour l'organisation de festivités, que ce soit pour les travaux dans les écoles, que ce soit pour la préparation de la rentrée, que ce soit pour votre sécurité publique, que ce soit pour la voirie en lien avec les autres collectivités à commencer par la Métropole, en tous domaines, évidemment nous avons des agents publics qui font honneur à ce que représente le service public ; service public qui n'est pas seulement une dépense, qui n'est pas seulement une charge, qui est aussi un honneur parce que s'il n'y a pas de service public eh bien il y a un délitement de l'action publique qui n'est plus efficace et où, lorsque seulement le privé et là on sait ce qui se passe, eh bien, c'est la loi du plus fort qui s'organise.

Donc dans la République, le service public, il est utile pour que la loi du plus fort ne s'organise pas mais le service public là-aussi s'articule avec la vivification du développement économique de la création de richesses et le service public a besoin, bien entendu, du privé pour évidemment créer de la richesse, produire de la recette fiscale et donc faire tourner la machine économique, faire tourner aussi le service public et donc produire de l'égalité et produire du bien vivre pour tous les citoyens.

C'est cela dont nous avons besoin et c'est à cela que nous réfléchissons quand nous réfléchissons par exemple à la question de la masse salariale parce que la dépense de fonctionnement principal de la collectivité ce sont évidemment les salaires des fonctionnaires dont j'ai dit l'utilité et bien entendu, à partir du moment où on considère que cette dépense est la plus importante de la collectivité, il faut en permanence l'analyser, la préciser, la regarder avec rigueur sans aucune complaisance mais aussi en veillant qu'en permanence le service public puisse être rendu et tous les jours j'ai des directeurs de services, des responsables de services qui défilent dans mon bureau en disant « Monsieur le Maire, mon service, vous savez, a du mal à tourner si je n'ai pas un nombre d'agents suffisant » mais une fois qu'ils ont dit cela, ils pourraient dire « ben, je m'en lave les mains, débrouillez-vous, débrouillez-vous avec l'urbanisme, débrouillez-vous avec la sécurité, débrouillez-vous avec les écoles ».

Ca n'est pas ce qu'ils font, ils prennent sur eux la charge mentale, pour utiliser un terme à la mode, ils prennent sur eux et ils font et évidemment les agents des services publics, souvent, ils sont fatigués, souvent ils sont épuisés notamment dans une période comme celle que nous vivons, une période de transition, une période de réorganisation où il faut mobiliser les agents publics pour que la continuité du service public puisse s'assurer.

Mais il y a des départs, il y a des départs de cadres, il y a des départs à la retraite et pour chaque départ, il est de ma responsabilité avec mon exécutif, avec ma majorité de regarder si ce départ nous devons le remplacer ; et si nous le remplaçons, est-ce que nous le remplaçons exactement sur ce périmètre ou est-ce que nous le mettons en synergie avec telle ou telle compétence qui pourrait être mieux exercée, plus finement exercée... c'est à cela que nous travaillons, c'est à cela que nous travaillerons aussi avec le futur directeur général des services puisque la directrice générale des services, qui n'a pas démérité, qui a travaillé pour la majorité municipale précédente et pour la majorité municipale actuelle pour organiser la continuité du service public mais elle a annoncé son départ, elle est appelée à d'autres horizons et donc un futur directeur général des services aura la charge de réorganiser l'administration de notre collectivité, qui est déjà en ordre de marche mais qui se mettra encore plus en ordre de bataille, pour mettre en œuvre la politique sur laquelle je me suis engagé et sur laquelle les Trinitaires nous ont fait confiance, aussi largement et aussi clairement et donc analyser les dépenses de fonctionnement, analyser la masse salariale de la collectivité, c'est cela que nous avons à faire.

Voilà, vous comprenez combien l'exercice d'un budget de transition comme celui-ci est un exercice difficile, je viens d'évoquer le rapport d'orientation budgétaire et tout à l'heure nous évoquerons le budget primitif mais ce sont ces choix que nous devons faire parce qu'être Maire, exercer l'action publique, ce sont des choix du quotidien, des arbitrages du quotidien, des responsabilités du quotidien, qui demandent beaucoup de travail, beaucoup d'heures de travail.

Je m'y attèle avec tous les élus qui m'entourent et évidemment ces heures de travail, ces choix ça procède d'arbitrage et évidemment, en permanence, on ne fait pas plaisir à tout le monde. ça n'est pas faire plaisir à tout le monde que de diriger la collectivité ; c'est en permanence peser le pour, le contre, prendre ses responsabilités, les assumer et assumer de déplaire parfois mais assumer de répondre à ce que nous considérons, en notre âme et conscience, être les choix que nous devons prendre pour répondre aux engagements, encore une fois que nous avons pris et pour lesquels nous avons été élus, parce qu'il n'y a pas d'arbitrage plus solide que le suffrage universel quand il vient de s'exprimer.

Alors c'est un premier budget ; il n'est jamais parfait, il pourra d'ailleurs être amendé puisqu'un budget primitif, on l'évoquera tout à l'heure, peut se décliner, au long, tout au long de l'année, en un budget complémentaire par des délibérations modificatives mais voilà nous donnons-là le ton, nous donnons les orientations, nous donnons nos volontés et pour terminer je voudrais dire que, avant de venir vers vous pour le vote de ce budget qui est un acte particulièrement solennel et particulièrement concret, j'ai repris hier soir la liste des engagements que j'avais pris et que j'avais fait distribuer à tous les Trinitaires avant qu'ils votent, et d'ores et déjà nous avons commencé à travailler pour tenir un certain nombre de ces engagements.

Je ne reviens pas sur l'engagement pour une ville vivante, festive et culturelle, sur le 14 juillet, sur la fête de la musique, sur la fête patronale que nous avons voulu retenir parce que les Trinitaires nous le demandaient et ça nous aurons six ans pour montrer que La Trinité n'est pas une ville morte, que c'est une ville vivante, que c'est une ville qui a envie de vivre, que c'est une ville dont toutes les générations ont envie de se rencontrer ; pas ici, au chapiteau parce que le chapiteau, il a, en plus de ses innombrables défauts, l'incapacité d'accueillir des manifestations le soir parce que il y a des riverains et que ces riverains, l'Agence Régionale de la Santé a exigé que leur tranquillité soit respectée et qu'en dehors de manifestations exceptionnelles, comme des soirées, des quelques soirées festives que nous organiserons cet été, en dehors de quelques manifestations exceptionnelles, il ne peut pas se tenir de manifestations festives le soir dans ce chapiteau.

Mais au-delà de ça, ça n'est pas digne de nous réunir dans cette salle, nous aurons besoin d'un Espace ; mais au-delà de ça, nous avons déjà commencé à travailler pour tenir nos engagements, pour améliorer les entrées de ville, nous y travaillons déjà ; des travaux de rénovation du réseau public d'assainissement qui étaient déjà programmés antérieurement vont débiter le 8 septembre mais j'ai demandé que nous réfléchissions à utiliser ces travaux pour améliorer, embellir l'accès de ville et le Président de la Métropole lui-même l'a évoqué spontanément lors du précédent conseil métropolitain il y a quelques jours en évoquant notamment les échanges que nous avons eus sur des pistes cyclables mais quand on dit « pistes cyclables » dans la plaine de Gerland, on pense aussi bien entendu trottoirs, on pense embellissements, on pense voilà amélioration de cet accès de ville qui n'est pas digne, d'autant que les crispations sont à nos portes, que l'insécurité est à nos portes, des faits divers des crimes se sont encore déroulés à nos portes mais au sein de la Métropole et je l'évoquais encore avec le Président la Métropole, avec les Maires des autres communes, évidemment il nous faut, j'y reviendrai tout à l'heure Madame ESCALIER pour répondre à la question qui a été posée, il nous faut mobiliser tous les moyens existants et développer encore d'autres actions pour garantir la sécurité non seulement de nos entrées de ville mais de tous les quartiers de La Trinité. Donc nous avons lancé, d'ores et déjà, ces travaux qui commenceront le 8 septembre.

Nous avons aussi lancé la réflexion avec la Métropole sur l'amélioration de la desserte de tous les quartiers par des navettes, par la création d'un service de navettes à la demande, dont j'annoncerai la création à la rentrée.

Nous sommes actuellement en train d'affiner pour regarder dans chaque quartier où nous devons desservir au mieux et j'invite les citoyens qui nous écoutent à se prononcer encore puisque même si nous avons dans le précédent bulletin municipal lancé cette concertation et introduit la date du 31 juillet comme date limite pour nous faire parvenir leurs contributions sur des suggestions de lieux de desserte des quartiers, il n'est pas tout à fait trop tard pour que, si nos concitoyens ont des idées de lieux qui leur paraissent indispensables pour la desserte par des navettes, il n'est pas trop tard pour que nous les fassions, pour qu'ils nous les fassent parvenir.

Nous avons lancé cela et ce sera effectif et opérationnel dès la rentrée. J'ai demandé à ma collègue Fabienne BERMOND de lancer, d'ores et déjà, la réflexion pour le lancement de notre Conseil consultatif de la vie communale, qui coûtera zéro euro à la Commune, par lequel nous pourrions écouter la réflexion, les suggestions de tous les trinitaires qui le souhaiteront pour accompagner nos réflexions et pour alimenter nos décisions que nous prendrons souverainement en Conseil municipal sur tous les sujets qui nous concernent.

Je l'ai dit tout à l'heure, j'ai demandé à l'adjointe à l'éducation de mobiliser toutes les forces vives pour que nous puissions investir dans les écoles ; je ne citerai pas tout le monde mais chacun est au travail pour que nous puissions d'ores et déjà tenir nos engagements.

Voilà, donc j'ai été long mais nous sommes aujourd'hui en ce 30 juillet à quelques jours d'une pause estivale, enfin évidemment la continuité de Service public s'opère, la Mairie n'est pas fermée, les agents sont au travail mais certains d'entre vous pourront prendre des vacances, pourront partir ou pas, et en tous les cas, évidemment, le mois d'août est un mois moins actif même si, là aussi vous l'avez vu, nous avons voulu qu'un programme de festivités existe pour ceux qui partiront en vacances mais aussi et surtout pour ceux qui ne pourront pas partir et je vous invite à aller sur le site de la ville pour lire le programme des manifestations culturelles et associatives que nous avons voulu maintenir dans le strict respect de la réglementation sanitaire.

Donc, en cet été, d'habitude on vote le budget en mars, là nous le votons en juillet parce que la loi nous y a obligés mais cet acte est un acte solennel, il est un acte concret, il est un acte fort ;

il est le premier acte par lequel nous déclinons les engagements que nous avons pris et que, en permanence, nous confronterons à l'exigence des citoyens parce que nous ne sommes pas là pour considérer que nous avons un mandat et que nous le détenons pour six ans, sans avoir à écouter quiconque, non, nous avons un mandat par lequel nous devons rendre des comptes à la population en permanence et en permanence les remarques que nous serons, qui nous seront faites par les citoyens, par les élus de l'opposition, parfois sévères mais c'est le jeu de la démocratie et je ne souhaite pas l'éviter et c'est pour ça que j'ai voulu que notre conseil municipal soit public pour ce que disent, pour que ce que disent les élus d'opposition soit entendu et ce nous, et que ce que nous leur répondons soit entendu et pas travesti comme c'était le cas précédemment où, lorsque nous nous exprimions et bien s'était tordu, travesti, interrompu. Voilà, nous, nous laisserons l'opposition s'exprimer comme elle souhaite le faire et parfois nous écouterons ses remarques, ses critiques parce que la critique elle est constructive, elle est utile à l'action publique et donc toutes les critiques, toutes les suggestions nous les écouterons et ensuite nous arbitrerons parce qu'on nous a élus pour arbitrer, on nous a élus pour décider, c'est ma responsabilité, je l'assume, c'est celle des élus qui m'entourent, c'est celle que nous devons aux Trinitaires et c'est ce que je vous soumetts humblement dans ce rapport d'orientation budgétaire, je vous remercie. Evidemment la parole est aux conseillers municipaux ; il s'agit d'un rapport d'orientation donc nous ne voterons pas, nous voterons simplement tout à l'heure sur le budget lui-même. La parole est à l'opposition, Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Donc le rapport d'orientation budgétaire est la présentation de l'évolution de la politique budgétaire établie dans le temps, a minima à moyen terme et des objectifs politiques à venir et vous vous êtes longuement exprimé sur, sur vos objectifs. Celui que vous nous présentez ce soir est incomplet car il reprend les éléments antérieurs mais vous vous arrêtez à 2018.

Pour que les Trinitaires aient une vision intégrale de la situation budgétaire de la Commune, il aurait fallu donner les informations, au moins jusqu'au début du précédent mandat mais ce choix ne vous arrangeait pas car ça leur aurait démontré le travail de fond qui a été entrepris entre 2014 et 2019 notamment sur le désendettement, la baisse des dépenses de fonctionnement et sur la masse salariale, tout en préservant le service public.

Cette politique financière a connu un coup d'arrêt brutal au milieu de l'année 2019 pour les raisons que l'on sait et qui ont déjà été évoquées. Ce fut un travail complexe tant la situation budgétaire, avant 2014, était au plus mal et qui a nécessité de gros efforts de gestion, surmonter les obstacles et des coupes budgétaires décriées notamment sur le personnel ou les activités dites « accessoires » et ce, dans un contexte général très compliqué.

Chacun ici admettra qu'avant la crise du COVID 19, la situation de notre pays n'était pas toute rose et aujourd'hui, elle a plutôt viré au noir et toutes les Communes sont concernées, aucun domaine n'est épargné, les Français n'arrivent plus à joindre les deux bouts, la violence explose, la France n'est plus un pays d'avenir, les dotations aux collectivités locales continuent de diminuer alors que l'État poursuit son gaspillage financier. En France, je rappelle qu'on vient d'avoir 43 ministres et secrétaires d'État, bref, la situation nationale peut et a des répercussions au niveau local.

Les deux derniers Présidents de la République auront mis, au sens propre comme au sens figuré, la France à genoux et c'est pas ce que nous voulons pour La Trinité. Le chemin financier entamé en 2014 était le bon, dur mais nécessaire, il fut dévoyé en fin de mandat. Monsieur le Maire, vous avez aujourd'hui la responsabilité et l'obligation de réussir.

D'abord, on rappelle, à votre passé d'opposant qui avait à l'époque beaucoup voire toutes les solutions aux maux de notre commune et nous sommes impatients de les voir appliquer, mais également par vos alliances politiques internes et externes qui devront vous suivre dans vos choix sans sourciller et dont nous serons les spectateurs attentifs. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je remercie Madame ESCALIER pour la façon, à la fois respectueuse et constructive, avec laquelle vous analysez ces choix ; effectivement, nous serons vigilants et nous le serons, je n'ose pas dire à vos côtés mais en tout cas dans le débat républicain et respectueux avec vous. Madame MARTELLO.

Madame MARTELLO :

Merci. En propos liminaire, je vais dire que la haine n'est pas bonne conseillère mais que les personnalités haineuses ne changent pas, c'est ainsi ; donc, moi, je voulais dire que je sais que l'adjoint aux finances a beaucoup travaillé à la réalisation des documents proposés en séance et je tenais à saluer son implication.

La situation sanitaire fait que la situation budgétaire et son vote sont hors temporalité ; libre choix est donc fait à cette équipe de boucler le budget et vous récoltez notre travail de gestion et si vous inscrivez le projet d'une salle des fêtes, c'est qu'il y a des raisons ; le travail de gestion, qui a consisté entre autres à baisser les dépenses de fonctionnement, je précise que nous avons baissé les dépenses de fonctionnement de 22% et que nous avons contenu la masse salariale malgré le développement des carrières. Nous nous inquiétons quand même de l'absence de marge de manœuvre sur le plan fiscal, de la rigidité des charges et de la baisse des dotations de l'état.

Vous annoncez la vente du terrain « collet du moulin » à la Métropole et je note que la vente était inscrite, vous faites avec cette inscription ce que vous nous avez toujours reproché : inscrire au budget une vente qui n'a pas été réalisée, sans consultation préalable, sans mise en concurrence ; c'est pourtant sur ces arguments que vous avez basé votre position politique, lorsque vous étiez dans l'opposition, pour pratiquer justement une politique d'obstruction, fondée sur des recours abusifs, à en devenir le fossoyeur des finances communales.

Alors, je vous demande des précisions concernant les modalités de vente. Avez-vous reçu un positionnement ferme... apparemment oui, définitif et formalisé de cette vente ? Vous qui parlez de transparence, pouvez-vous nous dire quel est le projet pour ce terrain au vu des enjeux que vous avez évoqués ? Avez-vous saisi le Conseil consultatif de la vie communale ? Nous avons hâte de savoir quelle sera la suite de l'histoire et la destinée de cet emplacement à enjeu Est-Métropolitain. L'article de Nice matin, publié le 28 juillet sur les transports, annonce, je cite « la Métropole Nice côte d'azur dresse son bilan et fixe les objectifs pour 2040 ». C'est un très bon plan d'aménagement et y sont déroulées les différentes phases avec la construction de parkings relais. A La Trinité, il est prévu un parking de 500 places ; faut-il y voir un lien ? Comment allez-vous valoriser la vente, inscrite, du terrain du Collet, «le Collet du Moulin » ?

En réduisant la dette, en mobilisant les crédits pour financer des équipements ? Nous ne manquerons pas de faire preuve de vigilance et d'informer les Trinitaires des décisions de la majorité, contraires à la bonne gestion de notre ville et aux intérêts des administrés. La vente inscrite du terrain « Collet du Moulin » va vous permettre sereinement de réfléchir à l'avenir fiscal des Trinitaires.

D'ailleurs, comptez-vous augmenter les impôts durant votre mandat ? Nous espérons que vous ferez le choix, comme nous l'avons fait de ne pas les augmenter. Vous avez annoncé, en Commission des finances, vouloir faire un effort sur la masse salariale ; je ne peux que vous y encourager. En 2014, c'était 78 % des dépenses de fonctionnement, en 2020, c'est 61%. La mutualisation des services et la transversalité, amorcées lorsque j'ai relevé le défi, dix-huit mois avant la fin du mandat d'accepter la délégation du personnel, portent ses fruits.

La Préfecture, d'ailleurs, a reconnu le colossal travail mené en partenariat avec le CDG sur la régularisation du temps de travail et sa mise en œuvre. Alors, concrètement, quel sera cet effort ? Annulation du 13^{ème} mois, baisse du régime indemnitaire, non remplacement des départs à la retraite ? Je m'interroge sur la méthode que vous allez utiliser et le respect des règles RH sachant que la majeure partie des délégués du personnel sont vos collaborateurs de Cabinet. Quand sera consulté et comment sera consulté le Comité paritaire ?

Et encore une question, où en êtes-vous de votre réflexion pour l'attribution de la prime COVID au Personnel ?

Puis, vous annoncez que vous ne ferez pas d'emprunt cette année, c'est très bien car si vous voulez poursuivre le travail de désendettement de la commune et maîtriser les finances communales, c'est ainsi qu'il faut faire. Vous augmentez le budget pour l'éducation ; La Trinité doit rester une ville « apprenante » avec l'apprentissage et l'acquisition des valeurs républicaines pour tous les enfants. Nous observons, dans le primitif de 2020, en section fonctionnement, il apparaît à la ligne 611, 70.000 euros d'économies sur les repas non servis en restauration scolaire pour cause COVID. Sur cette économie, 10.000 euros sont destinés aux festivités. Une question, n'auriez pas pu, n'auriez-vous pas pu envisager, dans cette période de crise sociale et sanitaire, répartir cette somme pour les familles en bons alimentaires ? 10.000 euros pour 900 enfants qui mangent à la cantine ou une soirée festive, tout est question de priorité et de choix.

Le budget pour les associations reste stable, c'est bien. Puis, la culture : vecteur important du lien social à La Trinité, la culture a toujours été, y est très bien dotée ; un budget de 8 % y est consacré et la Médiathèque, notre « fleuron culturel high-tech » comme j'aime à l'appeler, est un équipement qui correspond à une strate de 50.000 habitants. Garantisseriez-vous la continuité de la gratuité totale pour les Trinitaires ? Garantisseriez-vous le principe de l'utilisateur payeur pour les autres utilisateurs ? Vous avez le soutien de la Métropole pour les grands aménagements cela est rassurant ; le travail, partagé avec ses équipes pluridisciplinaires est passionnant et construit.

Et puis, j'en viens à la sécurité. Que comptez-vous faire pour la sécurité à La Trinité ? C'est une préoccupation majeure pour les français. Pour les axes concernant La Trinité et la façon dont elle est budgétisée, nous espérons que vous poursuivrez la trame mise en place depuis de nombreuses années avec la Police municipale.

Mais vous, qui vous est toujours opposé, à chaque conseil municipal, au travail de fond mis en place depuis les années 2000 avec la police municipale, je me demande comment va devenir ce travail ; ce travail qui a porté notre commune à être classée en 2019 parmi les communes les plus sûres du département, en la classant dans le top 5. Ce travail qui a permis l'installation d'un centre de supervision urbain, envié par beaucoup et fort de 71 caméras, ce travail qui a fait évoluer la PM jusqu'au port d'arme, ce travail qui a offert à La Trinité d'être la première commune à signer un contrat local de lutte contre les violences faites aux femmes avec la Préfecture, ce travail qui a créé la participation citoyenne avec 153 voisins vigilants et la réserve communale avec 25 membres.

Que comptez-vous faire pour la sécurité, la tranquillité publique, en matière de recrutement notamment ? Où en est notre projet de réaffectation des locaux de la PM ?

Que comptez-vous faire, quand toutes les formes d'incivilités qui mettent en danger notre sécurité environnementale ?

Et, puisque nous abordons la sécurité, je souhaite aborder la sécurité sanitaire et le port du masque obligatoire. C'est obligatoire les Trinitaires en ont besoin maintenant, je rappelle que le Ministre Véran préconise le port du masque en extérieur lors des rassemblements. Vous ne distribuez toujours pas les 70.000 masques ; vous nous avez expliqué que vous préférez les stocker. Je le répète, il est urgent d'y remédier avant la rentrée ; les Trinitaires n'ont pas à payer deux fois c'est un dû.

J'espère que la vice-Présidente du CCAS, Mme MOUTON y remédiera au plus vite, en prenant à bras le corps cette situation. Je rappelle d'autre part que les Trinitaires paient des pénalités pour compenser le manque de production de logements, consécutif, à vos recours. Quelle est votre politique pour le logement ?

Je ne la vois pas. Donc, c'est pour toutes ces questions que nous abstiendrons pour le vote du budget. Je l'ai déjà dit et le réitère, un Maire est aussi un gestionnaire et pas qu'un politique ou un animateur ; il en va de l'avenir de notre ville. Voilà je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE :

Bien, merci Madame MARTELLO. Vous aurez remarqué peut-être déjà un changement majeur, c'est que c'est peut être la première fois depuis quelques années, qu'un élu d'opposition peut s'exprimer sur le budget sans être interrompu une seule minute. Ça n'est pas l'habitude que vous nous aviez donnée et je note avec intérêt les leçons que vous donnez volontiers, sans avoir vraiment jugé utile de vous les appliquer lorsque vous étiez en responsabilité.

La campagne électorale est terminée Madame MARTELLO. Les Trinitaires ont jugé votre action assez sévèrement et je vous conseille de prendre auprès de Madame ESCALIER par exemple, des conseils d'humilité et de respect républicain sur les choix qu'ont exprimé nos concitoyens. Je vais essayer de vous répondre sur les points que vous avez évoqués, nombreux.

Tout d'abord sur vos inquiétudes pour la vente du terrain « Collet du Moulin ». Oui Mme MARTELLO, je vous rassure sur ces opérations nous avons regardé la façon dont vous procédiez et nous avons globalement essayé de faire l'inverse parce que vous parlez de la question de la mise en concurrence, vraiment je m'étonne, compte tenu de votre niveau de compétence et d'expérience, que vous ne fassiez pas la différence entre la vente d'un terrain communal à un promoteur privé pour y construire des logements et la cession d'un terrain d'une commune à la collectivité métropolitaine dont le Maire est un vice-Président pour une opération d'intérêt général et d'aménagement.

Donc oui, je vous rassure Madame, contrairement à vous, qui avait été condamnée au Tribunal Administratif lorsque vous étiez en responsabilité pour irrégularités graves, contrairement à vous, nous ferons les choses dans la parfaite légalité et nous mènerons un projet d'intérêt général, en concertant, parce que là aussi je note le paradoxe, à la fois vous semblez me demander de dire, à la virgule près, à la fenêtre près, aux rails de tramway près, comment sera constitué le projet et en même temps vous me demandez de consulter le conseil consultatif de la vie communale ; mais Mme MARTELLO, c'est un projet d'aménagement, de long terme bien entendu, et donc nous prenons des décisions conformes aux engagements que nous avons pris ; évidemment nous allons dans la mise en œuvre, là encore, à l'inverse de ce que vous faisiez, consulter les citoyens sur la façon dont ils veulent que nous avancions sur des projets aussi structurant. Donc rassurez-vous, le Conseil consultatif de la vie communale que j'ai décidé de créer, à l'inverse là aussi de l'attitude que vous aviez, aura une place déterminante dans la construction de ce projet.

Sur la sécurité, bien entendu je l'ai dit, c'est une priorité absolue et évidemment chacun sait que la sécurité n'est pas une compétence que la commune assume seule ; elle est en premier lieu de la responsabilité de l'état et j'évoquais tout à l'heure les difficultés majeures auxquelles est confronté notre territoire entouré qu'il est aussi de territoires très pourvoyeurs en insécurité ; donc, évidemment le travail que nous avons pour lutter farouchement contre l'insécurité, il se fait en premier lieu, évidemment avec la police municipale de notre commune, dont je souhaite renforcer les missions. J'ai dit au Chef de la police municipale cette semaine de lancer le recrutement d'un policier municipal puisque nos effectifs étaient récemment fragilisés.

Bien entendu, nous allons renforcer la police municipale dans ses missions pour qu'elle soit ce qu'elle doit être et ce qu'elle est une police de proximité au service des citoyens mais en même temps la police municipale ne peut pas tout faire parce que si demain je décide que la police municipale travaille nuit et jour que direz-vous Madame MARTELLO ; vous direz que je dépense trop d'argent et donc bien entendu, il nous faut travailler avec l'état, avec la gendarmerie, se mobiliser pour que la brigade de gendarmerie reste sur le territoire de la commune, alors même qu'elle est dans un bâtiment qui malheureusement n'est pas digne et que les gendarmes sont logés dans un bâtiment qui n'est pas digne des missions qu'ils doivent assumer donc nous travaillons avec la gendarmerie, nous travaillons avec le chef de la police municipale, notamment pour ré affiner la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie et je salue l'arrivée prochaine, elle est déjà là mais l'entrée en fonctions de la nouvelle lieutenant commandant la brigade de gendarmerie avec qui nous travaillons pour que l'insécurité soit tous les jours combattue mais c'est un travail quotidien, on m'appelle la nuit pour cela ; il y a quelques jours, j'ai été jusqu'à une heure du matin au quartier les sources parce que un départ d'incendie menaçait toute la colline, nous avons frôlé la catastrophe il nous a fallu, il nous a fallu intervenir avec mes adjoints, avec la police municipale d'astreinte que nous avons réveillée d'astreinte, avec la gendarmerie, avec les pompiers, évidemment nous mobiliser, répondre aux inquiétudes de la population, regarder ce qui se faisait.

L'affaire est évidemment dans les mains de la justice et on ne peut pas en révéler tous les tenants et les aboutissants mais je suis tenu informé quotidiennement de l'avancée de cette enquête très grave parce que nous pensons qu'il peut y avoir une origine criminelle et évidemment les services de la gendarmerie et donc de l'état sont mobilisés avec la police municipale pour traquer ceux-là mais ça n'est pas simple et j'invite tous les concitoyens qui nous écoutent et qui sont victimes d'incivilités ou d'actes de délit à toujours appeler parce que, au quotidien vous voyez, on me signale des incivilités au quartier Sainte-Anne, aux Sources, aux Chênes verts, à la gare, dans tous les quartiers de La Trinité.

Dès que je peux, évidemment je mobilise notre police municipale, j'appelle la gendarmerie, je vais moi-même voir ce qu'il se passe mais la gendarmerie, la police municipale ne peuvent rien faire si on ne les appelle pas et bien souvent on me signale telles ou telles incivilités ; j'ai dit « est ce que vous avez appelé ?

Ah non, on n'a pas appelé parce que voilà, parfois on a peur et c'est aussi parfois légitime ces craintes là mais j'invite nos concitoyens, à chaque fois qu'ils sont témoins ou victimes d'une incivilité dans leur quartier, que ce soit des nuisances en termes de bruit, comme des incivilités ou des délits beaucoup plus graves, toujours à appeler la gendarmerie, à composer le 112, à composer le 17 et à dire « voilà ce qui se passe » ; alors parfois les gendarmes seront mobilisés sur un crime en zone de sécurité prioritaire, à l'Ariane ou aux frontières du territoire de la république, non loin de nous, sur des problématiques majeures sur lesquelles on les appelle mais la plupart du temps, ils seront là pour venir voir ce qui se passe et évaluer la gravité et quand on les appellera la deuxième fois, la troisième fois, la quatrième fois pour un même lieu, ils auront pris toute la mesure de ce qui se passe.

Donc le combat contre les incivilités, c'est un combat quotidien d'arrache-pied sur lequel il ne s'agit pas de dire vous allez voir ce que vous allez voir et je vais faire si et ça, c'est pas annoncer ce qu'on va faire là en l'occurrence, c'est faire au quotidien Madame MARTELLO.

Alors vous, vous aviez pris effectivement une décision, c'est de déménager le poste de police municipale. D'ailleurs vous l'aviez fait en catimini parce que là vous vous inventez, semble-t-il à mon avis, y a pas de quoi se vanter mais par contre vous ne l'avez jamais dit ni au conseil municipal, ni dans la campagne électorale, ni à aucun citoyen ; vous n'avez jamais dit que vous souhaitiez déménager le poste de police municipale de là où il est visible de tous, de là où il sera sur la place de l'église cachée.

Quand je suis arrivé, cette décision avait été prise, les dépenses avaient été engagées par vous Madame MARTELLO, plusieurs dizaines de milliers d'euros dont j'ai découvert les factures au fur et à mesure. Je ne sais pas si c'était une décision responsable que vous avez prise mais parce que moi je suis quelqu'un de responsable, avec les élus qui m'entourent, je vais l'assumer et j'ai dit au chef de la police municipale, qui lui-même est un agent responsable que je souhaitais que nous assumions les décisions que vous aviez prises et que nous terminions ce bâtiment pour qu'il soit sécurisé pour qu'il puisse accueillir dignement la police municipale et voilà, vous avez dépensé des dizaines de milliers d'euros à cela. Ces dépenses auraient-elles été plus utiles ailleurs ? Peut-être, mais c'est fait, c'est fait Madame MARTELLO mais au moins, ayez la dignité de ne pas fanfaronner sur ces sujets.

Pour la sécurité sanitaire, là aussi, j'ai eu l'occasion de dire combien il était, je n'ose pas dire risible parce que ce serait risible, si ça n'était pas grave de voir votre attitude irresponsable, j'ai dit à quel point vous aviez fanfaronné avec des selfies, avec votre masque au menton, hein, là aussi, nous ne respectons pas ce qu'il faut faire en allant voir des personnes vulnérables, au porte à porte, comme dans une campagne électorale alors qu'elle était terminée, pour les mettre en difficulté.

Nous, nous ne faisons pas cela Madame, nous ne faisons pas cela parce que nous sommes des gens responsables effectivement ; pour l'instant qu'une nouvelle vague de l'épidémie n'a pas explosé, pour l'instant qu'un grand nombre de nos concitoyens ont des masques ou peuvent les acheter, nous avons décidé effectivement d'en stocker, notamment parce qu'un entrepreneur a pris contact avec moi, dès mon installation, pour me dire Monsieur le Maire est ce que ça vous arrangerait si je vous donne 60.000 masques ; j'ai dit oui évidemment mais nous n'allons pas les gaspiller, nous n'allons pas les donner, par-ci, par-là, nous allons les stocker au cas où il y aurait une nouvelle vague inquiétante.

Quant aux quelques milliers de masques qui restent, de ce que la Métropole avait commandé eh bien effectivement pour l'instant nous les avons gardés mais nous allons les mettre à disposition de la population évidemment mais nous allons réfléchir là aussi, dans les semaines qui viennent, pour savoir si nous les distribuons comme ça, sans aucune condition ou si nous faisons, si nous établissons un ordre de priorité en fonction de la vulnérabilité des citoyens.

Voilà, tout cela Madame nous le faisons, non pas comme une opération de COM comme vous l'avez fait vous-même mais d'une façon responsable parce que nous souhaitons être, ce que vous n'avez pas été dans cette crise, des élus responsables et nous le faisons avec tous les responsables et notamment les responsables des autres collectivités.

Pour le logement, là aussi bien entendu nous aurons une politique qui sera une politique responsable ; c'est à dire que nous sommes conscients de la nécessité pour les Trinitaires, leurs enfants, pour les jeunes actifs qui nous rejoignent de se loger et donc de construire des logements mais nous souhaitons aussi le faire d'une façon responsable, d'une façon harmonieuse en ne mitant pas le territoire et en faisant en sorte que là où nous construisons, nous sommes en capacité d'accueillir, nous sommes en capacité d'accueillir dans nos écoles, nous sommes en capacité d'alléger les axes de circulation asphyxiés et c'est pour cela que mon projet numéro 1, c'est celui de la fluidification des axes de transport qui s'articule avec la vente du terrain que nous avons évoquée.

Voilà Madame, je ne polémiquerai pas avec vous parce que vous avez employé le terme de haine ; vous voyez que moi, je n'utilise jamais la haine, je n'utilise jamais, comme vous le faisiez, vous, la vindicte, l'interruption, le mépris.

J'essaye d'écouter, j'essaye de prendre en compte ce que vous dites, de prendre acte mais je vous saurai gré Madame, de demander à certains de vos colistiers de ne pas utiliser sur les réseaux sociaux des propos haineux, diffamatoires qui pourraient les conduire devant les tribunaux dont nous avons gardé copie y compris dans les derniers jours où j'ai vu certains de vos colistiers menacer des gens, menacer des gens qui ne sont même pas des élus, qui sont des citoyens, des citoyens choqués du débat public que vous imposez sur les réseaux sociaux ; il y a certains de vos colistiers qui menacent les gens donc je vous demanderais, puisque vous parlez de haine, de faire la police au moins dans votre clique d'amis ; voilà Madame, les points sur lesquels je souhaitais vous répondre, les points principaux parce que nous aurons d'autres occasions de débattre mais dans ce débat d'orientation budgétaire, que je veux digne, je n'irai pas plus loin pour vous remettre à votre place, si j'ose dire celle d'une élue que je respecte mais celle d'une élue qui a vu la justice des urnes se prononcer clairement.

Je vous remercie et je vais proposer à notre conseil municipal qu'il prenne acte du rapport d'orientation budgétaire puisque nous ne votons pas pour ou contre ou abstention, nous votons simplement sur le principe de prendre acte d'un débat celui que nous venons de tenir, ce débat le plus important sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2020. Je vous propose donc de prendre acte et qui est pour prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires ? Je le suis moi-même, nous le sommes à l'unanimité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat en Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2020 et la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, joint à la présente délibération.



MONSIEUR LE MAIRE :

Il s'agit dans le rapport numéro 5... Ah Madame MEYNARD me demande de saluer son arrivée, je salue votre arrivée Madame MEYNARD avec un grand plaisir. Vous avez manqué le débat d'orientation budgétaire mais vous arrivez à temps pour la délibération numéro 5 relative au budget primitif de la ville pour 2020 ; évidemment, ce budget primitif, j'en ai donné les contours principaux et assez précis lors du débat sur le rapport d'orientation budgétaire ; nous pouvons évidemment débattre à nouveau mais rien de ce qui est dans ce budget primitif évidemment n'a pas été évoqué mais je vais quand même donner la parole comme rapporteur, à Monsieur l'Adjoint aux Finances qui va nous lister d'une façon précise et rigoureuse, comme il sait le faire et comme a su le reconnaître Madame MARTELLO, ce budget primitif 2020 que nous présentons à l'équilibre. Monsieur l'adjoint aux finances, vous avez la parole.

POINT N° 5 : BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2020

Monsieur GENIEYS :

Donc cette année, le vote du budget intervient dans un contexte inédit et particulièrement contraint. Le renouvellement des Conseils municipaux confrontés à la crise du COVID fait que le vote du budget a été reporté fin juillet, par leur audience du 25 mars 2020, à une date où, de fait, la moitié du fonctionnement est déjà consommée, fortement impactée par la gestion passée et 5 mois de gouvernance de l'ancienne municipalité, ces budgets ne pourront être que des budgets de transition. Les principales sources de recettes évoluent peu par rapport à l'année précédente, à l'exception notoire de la Dotation de Solidarité Métropolitaine qui, du fait de l'avance consentie en 2019, ne sera pas versée et de la Dotation de Solidarité Urbaine qui ne sera plus versée en 2020. L'incidence financière est de 396.618 euros pour la Dotation de Solidarité Métropolitaine et de 105.991 euros pour la DSU.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en léger retrait par rapport à 2019 ; c'est une baisse de 50.000 euros et cela est encore dû à la pénalisation de la commune, en regard de sa politique fiscale passée. En effet, la délégation d'une grande part de ses compétences au sivom a entraîné une augmentation importante de la fiscalité des contribuables non prise en compte dans le calcul du potentiel fiscal de la commune. Ainsi, avec des taux de Taxes Foncières et de Taxes d'Habitations artificiellement minorés, la commune perd des dotations qui lui seraient dues au regard de la pression fiscale réelle sur ses habitants. La dotation forfaitaire qui était de 900.231 euros en 2019, passe à 850.000 euros sur 2020. Sur le plan fiscal, la suppression de la TH sur les résidences principales, pour 80% des ménages en 2020 et 100% en 2023, impacte le budget 2020 dans la mesure où dès cette année la collectivité ne peut plus fixer son taux, gelé au niveau de 2019 ; donc en 2020, seuls les taux de Taxe Foncière sur le bâti et le non bâti sont établis par la commune qui ne maîtrisent plus que 22 % de ses recettes fiscales.

Globalement, ces recettes fiscales sont en hausse du fait de la revalorisation des bases par l'état à hauteur de 0,9 % ainsi que de la progression de l'assiette inhérente aux constructions nouvelles ; l'augmentation totale est de 1,8 %. L'attribution de compensations de la Métropole restera stable en 2020 à hauteur de 2.504.470 euros. Les autres sources de revenus concernent la tarification des services ; elle est en baisse cette année du fait du confinement. La taxe de consommation sur l'électricité et droits de mutation reste stable. Enfin, les recettes de location de biens communaux sont prévues à la baisse, compte tenu de la vente de biens et notamment celle de la poste ; leur montant est estimé à 367.000 euros au lieu de 474.000 euros en 2019. Dans ce contexte, que je rappelle extrêmement contraint, l'objectif premier a été de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses ont été stabilisées voire baissées. L'une des marges de progression concerne l'optimisation des dépenses liées au Personnel ; l'évolution de la pyramide des âges et l'accélération des départs à la retraite dans les trois années à venir ainsi qu'une maîtrise assumée dans la gestion des effectifs permettent d'envisager une réduction significative des coûts salariaux qui représentent, comme l'a déjà dit Monsieur le Maire, actuellement plus de 61 % du budget de fonctionnement.

Le ratio de rigidité structurelle est actuellement élevé et prive la commune des marges de manœuvre pour le développement de l'ensemble de ses activités. En 2020, les évolutions de carrières et le régime indemnitaire entraînent mécaniquement une hausse de certains postes de dépenses de Personnel ; ces hausses restent toutefois inférieures à 1% par rapport à 2019. Sur les dépenses de fonctionnement courant, les charges à caractère général ont été maîtrisées et sont en baisse de 3% par rapport au budget 2019.

L'impact COVID a entraîné des dépenses supplémentaires : achat de gel, protections, dépenses d'entretien, de nettoyage, diminution des recettes cantine mais aussi des économies : économies d'énergie et sur les achats de repas. L'ensemble de ces modifications s'équilibre globalement.

Les subventions versées sont stables ; il en est ainsi pour le CCAS à hauteur de 275.000 euros et pour les subventions aux associations à hauteur de 175.614 euros. Les charges financières sont en diminution constante compte tenu de la diminution du capital restant dû ; cette diminution est de 54.676 euros en 2020. Bien que maîtrisée au niveau des dépenses et compte tenu de recettes stagnantes, la commune ne peut encore dégager de son fonctionnement, aujourd'hui réellement équilibré, une marge d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement sera dégagée dans les recettes d'investissement.

Au niveau de l'investissement, les dépenses intègrent des projets pluriannuels ambitieux dont le premier est la création d'un espace culturel, l'investissement, on en a déjà parlé, sur les bâtiments scolaires a été doublé par rapport à 2019. En ce qui concerne les recettes d'investissement, la commune n'aura pas recours à l'emprunt cette année. La principale recette concerne la cession du terrain à la Métropole et, en résumé, malgré un contexte pénalisant, nous présentons un budget de fonctionnement enfin à l'équilibre réel cela malgré l'absence de Dotation de Solidarité Métropolitaine conséquence des décisions passées. Surtout, nous dégageons un autofinancement qui nous permet de rembourser l'annuité d'emprunt et d'amorcer les équipements structurants promis avec une enveloppe financière substantielle.

En raison de la baisse progressive de l'annuité de la dette, de celle des coûts salariaux, de l'augmentation de nos recettes fiscales due aux programmes immobiliers et aux investissements dans les entreprises, d'un reste à réaliser positif en recettes pour 2021, l'équilibre financier, atteint dès cette année, devrait être consolidé dans l'avenir et donc en conclusion, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif 2020 de la ville de La Trinité.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci Monsieur l'Adjoint aux Finances et en complément de ce qui vient d'être dit et en réponse à Madame MARTELLO je lui confirme que conformément à nos engagements nous ne prendrons aucune décision municipale qui entraîne l'augmentation d'impôts pour les Trinitaires.

Comme vous le savez, la question fiscale est en permanente évolution ; l'annonce de la suppression de la Taxe d'Habitation et de sa compensation, à l'euro près par le gouvernement, est une annonce qui fait couler beaucoup d'encre et sur laquelle nous serons particulièrement attentifs, elle a des implications.

En réalité il n'y a plus que la Taxe Foncière sur laquelle les communes ont de la marge mais conformément à nos engagements nous n'irons pas décider d'augmentation d'impôts pour le financement de nos projets ; nous le ferons, comme je l'ai indiqué, par la volonté, la recherche partenariale et par la gestion optimale des ressources de la commune. Bien, puisque nous avons débattu dans le rapport d'orientation budgétaire y a-t-il d'autres remarques ? Madame ESCALIER ?

Madame ESCALIER :

Merci Monsieur l'Adjoint aux finances pour cette présentation du budget dont l'élément central est la vente du terrain « le Collet du moulin » dit Terrain ATTIA. Je veux juste revenir sur le budget d'entretien des bâtiments scolaires. Vous nous dites que vous avez doublé ce montant. En 2019, le budget prévisionnel était de 160.000 euros et donc aujourd'hui vous nous proposez 110.000 soit une baisse de 50.000 euros.

MONSIEUR LE MAIRE :

Et non, non, non.

Madame ESCALIER :

Oui mais il faut être précis.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je vais vous répondre.

Madame ESCALIER :

Euh, ensuite une augmentation du budget informatique passant de 25.000 à 60.000 euros, une augmentation du budget des fêtes et cérémonies et la diminution des recettes concernant l'école de musique et la restauration scolaire mais dues, voilà, au COVID. Monsieur l'Adjoint aux finances lors de la Commission des finances, vous sembleriez vous étonner de la baisse des différentes dotations auxquelles la commune ne peut prétendre mais Monsieur le Maire aurait pu vous en informer parce qu'il n'y a rien de nouveau.

En effet, depuis 2013 sous la présidence de François HOLLANDE, que vous aviez soutenu Monsieur le Maire, ces dotations ont diminué d'année en année, mettant toujours un peu plus les communes en difficulté. En 2014, La Trinité touchait de l'état 1.852.888 euros ; en 2019, La Trinité a touché 894.232 euros soit moins de la moitié en quelques années. Ce sont près de 4.000.000 d'euros cumulés que notre commune a perdu en dotation et ce, durant le dernier mandat alors que, vous même dans l'opposition vous vous évertuiez à minorer ses pertes financières. Monsieur le Maire, le budget présenté aujourd'hui ne relève pas du miracle, ni d'un travail acharné de votre part, voulant nous faire croire que vous avez remué ciel et terre pour sauver notre commune pas en trois mois de présence aux affaires, pas depuis le 28 mai dernier ; il est simplement le fruit du travail entamé lors du dernier mandat, travail auquel j'ai contribué modestement à mon niveau en tant qu'ancienne adjointe aux sports.

Avant de passer à la suite de mon intervention, une seule question Monsieur le Maire ; comment allez-vous sortir enfin notre commune du réseau d'alerte des finances publiques, réseau dont elle fait partie depuis de trop nombreuses années et dont l'objectif était quasiment atteint en 2019 ?

J'en viens maintenant à la vente du terrain « le Collet du moulin » pour 2.020.000 euros à la Métropole Nice côte d'azur. Ce terrain a fait couler beaucoup d'encre comme vous l'avez dit ; durant de nombreuses années, des ventes repoussées régulièrement pour différentes raisons mais il semble que cette fois ci ce soit la bonne. La commune va pouvoir enfin se débarrasser de ce terrain pollué acquis par la municipalité communiste de Monsieur Broch et qui coûtait de l'argent aux contribuables notamment pour son entretien. Cette vente vous permet de présenter un budget mais je m'interroge sur le prix que devront payer les Trinitaires pour cet acte gracieux que vous a octroyé le Président de la Métropole.

Par expérience, nous savons que rien n'est gratuit, qu'il y a toujours un retour d'ascenseur surtout lorsque l'on vous aide à hauteur de 2 millions d'euros. Cette vente est présentée pour un projet structurant sur l'axe du Paillon donc si je comprends bien un projet d'aménagement porté par la Métropole. Je rappelle les projets qui ont été annoncés auparavant sur ce terrain : l'entreprise Sita qui souhaitait développer un site de recyclage des déchets inertes, vous l'avez contesté ou l'aviez contesté, un groupe d'entreprises du secteur commercial de la vallée des paillons voulait acquérir cet espace pour en faire une zone de stockage pour leurs camions transporteurs, vous l'avez critiqué, la CCI s'était montrée intéressée par le terrain pour un projet de plus grande ampleur en lien avec leur domaine de compétence ; étonnamment, à quelques mois des élections, elle n'a pas donné suite.

A chaque fois, les problèmes de pollution étaient mis en avant ; vous avanciez que La Trinité récupérerait tout ce que Nice ne voulait pas et vous nommiez par exemple la déchetterie qui est située à la Fuon Santa. J'ai écouté attentivement le dernier conseil métropolitain, lu les articles parus dans la presse régionale et, de ce que j'en perçois à travers les non-dits, les sous-entendus, m'inquiète grandement ; il est nullement fait état de l'arrivée du tram à La Trinité mais bien de l'augmentation du cadencement du train entre Drap et La Trinité.

Monsieur le Maire, pouvez-vous ici, devant cette assemblée officielle, dire que le projet dont vous ne souhaitez pas encore dévoiler les tenants et les aboutissants sera un projet positif pour La Trinité, un projet qui va bénéficier et améliorer la qualité de vie des Trinitaires. Il serait regrettable, voire inconcevable, que La Trinité hérite d'un aménagement qui ne soit pas à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Soyez assuré Monsieur le Maire, que si tel n'était pas le cas, vous me trouveriez sur votre chemin.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci Madame ESCALIER. Alors j'essaye là aussi de répondre point par point à ce que vous avez dit d'abord pour être effectivement très précis sur ce que vous évoquiez sur les travaux dans les écoles.

Nous, nous sommes là dans un budget primitif et en fait dans l'exercice budgétaire, comme vous le savez bien puisque vous êtes une élue expérimentée, on vote un budget primitif et puis ensuite au compte administratif, on regarde ce qui a réellement été réalisé. Donc vous évoquez le budget primitif 2019 ou effectivement étaient inscrits des travaux dans les écoles pour une certaine somme mais voilà ça n'a pas été fait donc moi je souhaite tout simplement poser dans le budget primitif ce qui est réaliste.

La réalité, c'est qu'en 2019, ces 58.000 euros de travaux qui ont été faits (et moi je pourrais dire, ben moi j'avais en faire 300.000, non) j'ai regardé ce que nous devons faire d'urgent, ce que nous pouvons faire, au regard des moyens et de la volonté que nous avons aussi de conserver des capacités d'investissement, et je vous dis aujourd'hui que nous pouvons faire 110.000 euros et que nous ferons 110.000 euros, c'est tout simplement ça. C'est ne pas inscrire des sommes, j'aurais pu pour afficher une augmentation par rapport au budget primitif précédent, afficher une somme artificielle, non j'ai regardé ce qui avait été fait et nous avons décidé effectivement de doubler et nous le ferons et nous analyserons chaque année les travaux à réaliser comme je l'ai indiqué selon un plan pluriannuel d'investissement.

D'investissement justement, vous évoquez l'augmentation du budget informatique vous comprenez bien que dans une période comme celle que nous vivons où les déplacements sont difficiles, où la tenue des réunions est difficile, où toutes les recommandations impliquent que nous dématérialisons, où toute l'action publique doit être réfléchie pour limiter les déplacements, l'impression de documents etc., il nous faut nous doter d'outils informatiques pertinents et donc bien entendu, oui je souhaite que nous augmentions nos capacités informatiques, que nous augmentions nos capacités informatiques et nous le ferons là aussi avec l'aide d'autres collectivités, la Région par exemple un dispositif des aides aux collectivités territoriales qui s'appelle le FRAT le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire que nous allons mobiliser pour cet enjeu ; donc, parce que c'est un autre sujet que je n'ai pas évoqué mais pour chaque dépense que nous engagerons, nous essaierons de trouver les moyens d'obtenir des subventions.

J'évoquais tout à l'heure la dépense de Madame MARTELLO de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur laquelle elle n'avait informé personne et dont elle n'avait cherché en aucune manière à mobiliser des subventions ; c'est dommage ça vous voyez, parce que à chaque fois qu'on engage des dépenses publiques, on doit réfléchir à comment la Région, le Département, la Métropole, l'Etat peuvent nous aider. C'est cela effectivement Madame ESCALIER notamment que j'ai fait depuis que nous sommes en responsabilité.

Pour le réseau d'alerte, effectivement ça fait des années que nous y sommes y compris dans une période où vous étiez vous-même en responsabilité mais ça ne se décrète pas en claquant des doigts et effectivement l'une des premières choses que j'ai dites au Sous-Préfet que j'ai rencontré, dire voilà, il faut que vous nous accompagniez pour que nous sortions du réseau d'alerte.

Sortir du réseau d'alerte, c'est non seulement et je rappelle que j'ai été le premier dans cette assemblée à demander qu'on nous dise en transparence si oui ou non la commune était dans le réseau d'alerte ; il avait fallu qu'on pose cette question pour finalement apprendre que nous étions surveillés par les services de l'état, annuellement, dans le cas du réseau d'alerte. Je dois dire que nous avons été, fin 2018 début 2019, à cause de la majorité conduite par nos prédécesseurs dans un réseau d'alerte rouge vif.

Lorsque au compte administratif avait été inscrite cette fausse recette où les services de l'état ont convoqué la municipalité précédente pour lui demander des comptes, c'est le cas de dire, et la contraindre à rectifier le tir immédiatement dans le compte administratif 2019 que nous venons de voter ; donc évidemment, la sortie du réseau d'alerte est une priorité, sortir du réseau d'alerte, c'est pouvoir effectivement mener des opérations qui sont saines et vous voyez, mobiliser du financement d'investissement, investir comme un bon père de famille que nous sommes tous, enfin je veux dire que, je dis pas que nous sommes tous des pères de famille mais vous connaissez l'expression hein !

C'est à dire essayer de prendre des décisions qui sont responsables et qui engagent l'avenir c'est ce que nous faisons, réfléchir non pas à réduire la masse salariale d'une façon contrainte mais à l'optimiser, tout cela ce sont des mesures que nous devons prendre et auxquelles nous allons travailler avec les services de l'Etat, auxquelles nous avons d'ailleurs commencé déjà à travailler ; j'ai évoqué tout à l'heure ses observations provisoires de la Chambre régionale des comptes.

Tout à l'heure, Madame MARTELLO avait un certain culot en disant que nous récoltions les fruits de sa gestion ; oui, récolter les fruits de sa gestion en fait, ça veut dire devoir répondre aux observations de la Chambre régionale des comptes dont j'aurai l'occasion de m'exprimer sur leur sévérité lorsqu'elles pourront être rendues publiques. Donc voilà, oui nous souhaitons sortir du réseau d'alerte mais à ce stade, parce que je souhaite toujours être en transparence, je ne peux pas vous dire quand est ce que nous le ferons mais je souhaite que nous le fassions et s'il y a des décisions importantes à prendre, évidemment elles seront soumises à cette assemblée.

« Rien n'est gratuit » disiez-vous pour évoquer cette vente effectivement du terrain « Collet du Moulin » à la Métropole ; mais rien n'est gratuit, vous avez raison parce que l'opération que nous faisons ça n'est pas un cadeau que nous fait la Métropole, ça n'est pas une aumône, ça n'est pas un service que nous rend à la Métropole, c'est une opération d'intérêt métropolitain que nous allons mener, parce que oui, le tramway, la fluidification des axes de transport, l'amélioration de la fréquence du train, l'aménagement des berges du Paillon, la sécurisation des berges du Paillon ce sont des enjeux d'intérêt métropolitain et effectivement l'intérêt trinitaire et l'intérêt métropolitain, dans cette opération, ils sont confondus.

C'est pour ça que j'agis, comme Maire de La Trinité et comme vice-Président de la Métropole en charge de la prévention des risques majeurs. Ca n'est pas un cadeau qu'on nous fait, c'est un intérêt métropolitain parce qu'il est de l'intérêt de la Métropole que cette zone-là ne soit pas une zone qu'on laisse en friche, que l'Est de la Métropole ne soit pas un endroit où régulièrement des ministres de l'intérieur, des premiers ministres, des ministres de la Justice viendraient visiter parce qu'il y aurait eu des crimes parce que l'insécurité serait là, parce qu'on ne saurait pas quoi faire de ces zones d'inondabilité, parce que l'économie serait atone. Non, l'enjeu, l'intérêt de la Métropole, c'est d'équilibrer le développement, de développer l'Est de la Métropole, de faire en sorte que ce territoire, celui où nous vivons, ça n'est pas la RÉMENTA, comme on dit en niçois, l'endroit où l'on met tout ce dont les autres ne veulent pas.

C'est une zone qui est située à 10 minutes de l'hyper centre de la cinquième ville de France, à 20 minutes d'un aéroport international, à 20 minutes de la principauté de Monaco, à 20 minutes de la frontière italienne, au cœur d'enjeux structurants fondamentaux ; c'est l'intérêt de la Métropole que d'agir avec nous. Sortez-vous de la tête que c'est un cadeau qu'ils nous font et ce n'est pas ILS, c'est NOUS.

La Métropole, c'est NOUS tout simplement vous voyez, donc ce n'est pas un cadeau, c'est l'intérêt de la Métropole que de réaliser cette opération dans l'intérêt des Trinitaires. Voilà.

Donc, pour conclure et pour répondre à votre question très précise et très juste, vous engagez-vous à ce que le projet qui sera mené sur l'axe Paillon soit un projet positif? Je vous réponds Madame ESCALIER tout simplement oui, oui et oui.

Voilà ; y a t'il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce débat, ce rapport au vote. Eh bien le budget primitif 2020 de la commune de La Trinité est adopté et je vous en remercie et je félicite l'ensemble des conseillers municipaux mais bien entendu tout particulièrement mon Adjoint aux Finances et tous les membres de l'exécutif et de la majorité pour ce travail important qui a été mené mais qui n'est qu'un début.

Il est procédé au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le budget 2020 de la commune.

Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 4



POINT N° 6 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CAISSE DES ECOLES

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous sommes donc désormais au point numéro 6 qui concerne la désignation des délégués du conseil municipal à la caisse des écoles. Alors la caisse des écoles...

Ah, voilà, Monsieur l'Adjoint aux Finances, qui a beaucoup de qualités au-delà du fait qu'il est spécialiste en finance, m'amène un document qui fait partie de notre patrimoine voyez c'est un document, en fait une délibération, que nos prédécesseurs, nos illustres prédécesseurs prirent le 14 mai 1882 pour créer la caisse des écoles de La Trinité-Victor, voilà.

Alors, je vous en donne lecture rapide parce que voilà, dans ces moments un peu parfois ingrats, c'est plaisant que de se rappeler à notre patrimoine, parce que remémorer le patrimoine, l'histoire, c'est aussi préparer l'avenir et j'y tiens beaucoup -les journées du Patrimoine se tiendront d'ailleurs en septembre et nous leur donnerons là aussi toute l'importance qu'elles méritent ; nous y travaillons avec mon adjointe à la culture, avec mon adjointe aux festivités et au patrimoine, Madame PARINI- alors voilà lors de sa séance ordinaire du 14 mai 1882, le Conseil municipal de La Trinité-Victor disait que, l'an 1882, le 14 du mois de mai, à 2 heures le conseil municipal de la commune, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire pour la session ordinaire.

Etaient présents Monsieur Antoine SCOFFIER, Monsieur Joseph GARIN, Monsieur Félix SCOFFIER -vous verrez, ce sont des noms qui renvoient aussi à l'histoire et au présent de notre commune- Monsieur Pierre GOIRAN, Monsieur Jean-Baptiste CONSO, Monsieur Pierre ROUX, Monsieur Marcellin BAUDOIN, Monsieur Xavier VÉRAN, Monsieur Joseph REBAT ses descendants sont dans la salle, Monsieur Calixte ASSO et Monsieur Barthélémy CRISTINI qui formaient la majorité des membres en exercice et qui conformément à la loi du 5 mai 1855 avaient procédé à la nomination d'un secrétaire et avaient désigné des représentants pour la Caisse des écoles ainsi instituée, qui sera établie dans toutes les communes et, dans les communes subventionnées, dont le centime n'excède pas 30 francs, la Caisse aura droit sur le crédit ouvert de l'instruction publique à une subvention au moins égale au montant des subventions communales et que la répartition des secours se fera par les soins de la commission scolaire. Voilà.

Bon, je vous fais grâce de la suite mais pour vous dire que nous nous inscrivons dans la continuité ; voilà, les premiers statuts sont joints -c'est assez émouvant de voir que ce que nous faisons, voilà, finalement prolonge le passé, l'histoire ce dont nous sommes les successeurs.

On m'avait proposé de dissoudre la caisse des écoles, j'ai dit non ; en fait, il fallait la dissoudre, on aurait pu la dissoudre parce que nos prédécesseurs, depuis plus de trois ans ne l'avait pas faite vivre. Elle était somnolente, elle était éteinte.

Or j'ai considéré que, compte tenu de la responsabilité qui nous incombe de donner suite à la responsabilité prise par nos successeurs, il nous fallait, pour l'école de la République que j'évoquais tout à l'heure et dont nous avons la responsabilité d'accueillir les bâtiments, il nous fallait faire vivre cette caisse des écoles ; la faire vivre, c'est bien entendu, voter un budget -c'est ce qui sera fait dans les prochaines semaines par les administrateurs de la caisse des écoles dont nous allons désigner une partie- et la faire vivre, c'est évidemment la subventionner en partie mais aussi trouver les moyens de généreux donateurs parce que, de la même manière que je souhaite que les associations puissent bénéficier de dons, de la même manière que j'ai dit au conseil d'administration du CCAS -le Centre Communal d'Action Sociale dont nous tiendrons demain le conseil d'administration- que nous ferons tout ce qui est en notre possible pour mobiliser des généreux donateurs et c'est déjà ce que nous avons fait en permettant qu'un donateur puisse donner 60.000 masques au CCAS.

Eh bien de la même manière, je souhaite que tous les citoyens français, pas seulement des Trinitaires, qui veulent appuyer les écoles sur le territoire de la commune de La Trinité, eh bien puissent trouver la caisse des écoles comme réservoir de leurs dons pour améliorer le contenu de ce qui est pourvu pour les écoliers Trinitaires dans nos écoles. Voilà ce que c'est la Caisse des écoles, voilà ce que c'est, ce dont nous débattons aujourd'hui pour ne pas qu'elle meure et donc la délibération, son objet aujourd'hui, plus de 120 ans après celle de nos illustres prédécesseurs, l'objet de cette délibération c'est d'abord de dire que la caisse des écoles est administrée par un conseil d'administration qui comprend, le Maire comme Président,, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le Préfet, deux conseillers municipaux que nous allons désigner et trois membres élus par les sociétaires, qui seront réunis en assemblée générale et qui seront désignés dans les prochaines semaines.

Donc, suite à l'élection du Maire et des adjoints, intervenue le 28 mai 2020, il convient de désigner deux conseillers municipaux chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration présidé par le Maire ; il convient de désigner, au vote à bulletins secrets, deux conseillers municipaux chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles que je présiderai selon la loi ;

alors je vous propose, pour ne pas alourdir inutilement nos débats, que nous puissions procéder au scrutin à main levée et non pas un scrutin secret qui nous obligerait à de longues et un peu pénibles opérations de vote.

Donc, je soumetts aux voix d'abord le principe d'un vote à main levée pour cette délibération.
Qui est CONTRE le vote à main levée ? Qui s'abstient ? Qui est POUR ?

Vote du Conseil : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité donc, nous voterons à main levée.

Pour ce qui concerne la désignation des délégués, je vous proposerai que siègent, au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, au nom de notre Conseil municipal, l'Adjointe à l'Education Madame Rosalba NICOLETTI et Madame la conseillère municipale déléguée à l'enfance Madame Sabrina MISSUD-GUILLET ; et voilà pour la majorité, les propositions que je vous fais. Y a-t-il d'autres candidatures ? D'accord. Monsieur RAZAFINDRALAMBO et Monsieur FORT sont candidats ; pas d'autres candidatures ? Bien. Pas d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, qui vote pour Monsieur RAZAFINDRALAMBO et Monsieur FORT ? 4 voix. Qui vote pour Madame NICOLETTI et Madame MISSUD ? 27 voix. Qui s'abstient ? 2. Eh bien, Mesdames sont désignées par notre Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la caisse des écoles qui se réunira prochainement.

Il est procédé au vote de la délibération.

Se portent candidats :

- 1- Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY et Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
- 2- M. Jean-Marie FORT et M. Didier RAZAFINDRALAMBO

Après avoir procédé au vote ont obtenu au premier tour à la majorité absolue :

- 1 - Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY et Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, 27 voix pour
- 2 - M. Jean-Marie FORT et M. Didier RAZAFINDRALAMBO, 4 voix pour

ainsi que deux abstentions.

Sont désignées à la majorité absolue :

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY et Mme Sabrina MISSUD-GUILLET

pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles présidé par Monsieur le Maire.

~~~~~

## **POINT N° 7 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Le point 7 concerne le droit à la formation des élus. Alors vous avez une délibération.*

*Vous savez que les élus peuvent et doivent se former puisque évidemment assumer la responsabilité d'une collectivité, assumer la responsabilité de l'action publique, eh bien ça donne justement un grand nombre de responsabilités et donc il faut savoir mesurer ce qu'on fait, il faut savoir comprendre la charge de responsabilités qu'on a et donc, il faut se former, il faut travailler. C'est un droit, c'est même un devoir. Deux types de dispositifs le permettent : un dispositif municipal où les communes et les collectivités peuvent mobiliser une partie de leurs finances pour répondre à ce droit et à ce devoir ; mais grâce à la loi, la caisse des dépôts et consignations abonde, notamment par les indemnités d'élus sur lesquels nous cotisons, pour un droit à la formation, abonde un fonds qui permet un Droit Individuel à la Formation pour les élus et donc évidemment, dans une collectivité comme la nôtre, avec un budget contraint et de la taille comme la nôtre, il est évidemment préférable que soit mobilisé ce dispositif, ce droit individuel à la formation pour la formation des élus mais les collectivités ont le devoir de délibérer, dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, pour donner un cadre aux priorités que la collectivité accompagnera pour la formation des élus et évidemment, nous avons listé un certain nombre de priorités mais nous avons voulu que dans les priorités de formation il y ait une grande, euh, un périmètre très large pour que globalement, tous les sujets qui concernent l'intérêt général, à l'échelon communal, et sur lesquels les élus voudraient se former -des élus de toutes sensibilités, tous les élus du conseil municipal bien entendu- eh bien que sur tous ces périmètres, il y ait la possibilité pour les élus de se former. C'est l'objet de cette délibération. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CARLIN vous avez la parole.*

#### **Monsieur CARLIN :**

*Oui Monsieur le Maire. Effectivement, la formation des élus est extrêmement importante puisque tous les élus n'ont pas le niveau de connaissances de l'Administration, de la fonction publique et de divers domaines dans lesquels ils sont appelés à intervenir. Donc, c'est effectivement très important, beaucoup plus important que peuvent le penser peut-être certaines personnes qui nous écoutent donc c'est effectivement essentiel.*

*Je voudrais clarifier quelques points, pour qu'on soit bien d'accord avant que je vote cette délibération. Il y est, vous avez évoqué les cadres et les orientations, il faut qu'on soit bien d'accord sur le fait que c'est indicatif parce que comme j'ai dit, tous les élus n'ont pas les mêmes besoins de formation ; certains, soit par leur passé d'élu, leurs capacités, pour leurs compétences professionnelles n'ont pas forcément les mêmes besoins donc j'aimerais qu'on soit bien d'accord sur le fait qu'il s'agit bien d'orientations indicatives et non pas de consignes. On parle des organismes agréés, c'est tous, tous les organismes agréés, je pense que ça coule de source. J'avais posé la question avant de recevoir les délibérations pour ce vote, j'avais posé une question par l'intermédiaire de votre cabinet donc je souhaiterais qu'on reçoive, qu'on soit informés de l'enveloppe globale affectée aux élus et également qu'on soit assurés que la prise en charge des frais de déplacement, de séjour -je parle pas d'enseignement, je parle bien des frais de déplacement et de séjour- soit quantifiés et plafonnés. Voilà mes remarques avant de passer au vote, si vous pouviez me confirmer ce que...*

#### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.*

*Bien Monsieur CARLIN, je veux à la fois vous remercier et vous rassurer ; vous rassurer pour vous dire que, évidemment, il y aura toujours la possibilité pour un élu qui souhaite se former de le faire, pour autant qu'il respecte la loi, la réglementation et les procédés normaux. Donc que ce soit pour l'enveloppe et comme vous le savez dans la délibération, il y a un taux qu'on peut fixer, etc. l'enveloppe qu'on pourrait mobiliser à l'échelle communale serait peut-être toujours insuffisante pour les besoins de formation, c'est pour ça aussi qu'existe le DIF donc je souhaite vraiment vous rassurer pour que toujours nous trouvions les possibilités de répondre favorablement à une demande de formation, lorsqu'elle est faite dans les règles.*

*Je voulais aussi vous remercier parce que vous avez justement, en respectant les règles et comme un élu qui a envie de se former, demandé il y a quelques semaines, en me présentant une convention demandé un accord de principe, avant même que nous ayons pu délibérer, pour pouvoir participer à une formation -le prix, c'était quelques dizaines d'euros, donc c'était vraiment très modique- évidemment, j'ai donné un accord de principe immédiat et ensuite vous avez effectué votre formation et donc, je souhaite vraiment que nous procédions comme cela.*

*Par contre, et là je ne souhaite pas introduire la polémique, mais tout à l'heure Madame MARTELLO vous m'interpelliez sur des dépenses que vous jugeriez inconsidérés, vous parlez des festivités, bon, bon.*

*Quand je pense aux festivités, moi là, je pense au 14 juillet par exemple qui a réuni des centaines et des centaines de trinitaires, de tous âges, dans la joie, la sécurité, l'enthousiasme vous en conviendrez et par contre, j'ai reçu cette semaine une facture que vous m'avez fait adresser de 2.640 euros pour laquelle, sans avoir demandé d'accord préalable pour vous former, vous m'envoyez la facture pour une formation que vous auriez suivie à Fréjus pour je cite « comprendre les subtilités du conseil municipal » et qui aurait eu lieu, si je ne me trompe pas, le 27 juin 2020.*

*Alors évidemment, je suis très embêté avec cela parce que, normalement, c'est pas comme ça qu'on fait ; c'est à dire que les organismes de formation sérieux expliquent aux élus qui souhaitent se former que il faut rédiger une convention, l'adresser à la collectivité pour avis et ensuite évidemment, pouvoir faire ou pas la formation. Mais vous vous rendez bien compte que si tout le monde fait comme vous, c'est à dire envoie une facture de 2.640 euros comme ça, en mettant les uns et les autres au pied du mur, ça ne va pas pouvoir aller, voyez ; on va, voilà, donc ça n'est pas acceptable. Donc vous voyez, vous nous reprochez d'organiser un feu d'artifice pour les trinitaires et par contre vous trouvez normal que les trinitaires soient mis au pied du mur pour payer, pour 550 euros pour chacun des élus de votre groupe, une formation sur les subtilités du conseil municipal alors que vous-même, vous êtes quand même une élue qui a eu l'occasion de comprendre les subtilités du conseil municipal. Donc, est-ce que vous pouvez nous donner des explications ?*

**Madame MARTELLO :**

*Merci. Alors les choses ont été faites dans l'ordre, puisque vous avez reçu un mail le 21 juin de l'organisme de formation. N'ayant pas eu de nouvelles, ils nous ont dit qu'on pouvait venir à cette formation ; donc le 21 juin, j'étais en copie, vous avez eu le mail. C'est l'association AELO où c'est l'Association des élus de l'opposition et ça a été bien au-delà évidemment que de connaître le conseil municipal.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Madame, excusez-moi de vous dire que, encore une fois, ça n'est pas comme ça qu'on procède ; ça n'est pas à cet organisme de formation localisé à Fréjus, décidément Fréjus, ça n'est pas à cet organisme de formation localisé à Fréjus de nous envoyer un mail, -je vais faire regarder si nous avons effectivement reçu un mail- de nous faire envoyer un mail six jours avant donc la formation que vous auriez dû faire et qui parce que nous n'aurions pas répondu, considérerait qu'ils sont en droit de nous mettre au pied du mur et que vous même Madame l'élue vous ne soyez pas, (**Mme MARTELLO** : « je ne me suis pas occupée du dossier »), que vous ne jugiez pas utile, comme l'a fait Monsieur CARLIN, de dire « voilà Monsieur le Maire, on a besoin de faire cette formation, elle nous intéresse ; c'est un peu cher, c'est un peu cher mais est-ce que vous acceptez, alors même que nous n'avons pas délibéré de la valider.*

*Vous, vous considérez, alors que vous étiez première adjointe il y a quelques semaines, que, on peut ne pas délibérer, ne pas décider et envoyer la facture de Fréjus aux trinitaires.*

**Madame MARTELLO :**

*Non, mais c'est un organisme national, c'est pas un organisme de Fréjus au hasard.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Nous regarderons cela mais Mme MARTELLO comprenez que vous nous mettez une nouvelle fois dans l'embarras Madame MARTELLO ; je regarderai ça avec un esprit de responsabilité, je vais l'appeler mais est-ce que vous, est ce que vous vous avez jugé utile de nous, de nous...*

*Vous voyez, moi j'ai sous les yeux une demande que j'avais faite, je dis que je l'ai sous les yeux mais (**Mme MARTELLO** : « c'est l'organisme qui vous l'a demandé hein »), c'était en quelle année, en 2018, j'étais un élu d'opposition comme vous, je vous avais écrit pour vous demander si Madame DEPAGNEUX-SEGAUD, aujourd'hui adjointe et à l'époque Conseillère municipale, et moi-même nous pouvions participer à une formation. Vous nous aviez répondu non et donc nous avons payé nous-mêmes notre formation donc vous savez comment ça marche normalement, les accords, les refus, les accords de principe, voyez. Donc moi, vraiment, je m'étonne et je trouve que vraiment c'est très irrespectueux pour le budget des trinitaires.*

**Madame MARTELLO :**

*Pas du tout, pas du tout, vous avez eu le mail de l'organisme national et c'est à ce moment-là qu'il fallait dire quelque chose. La personne se rapprochera de vous.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Voilà, je vous ai dit ce que j'avais à vous dire et je prendrai la décision en connaissance de cause mais j'aimerais que nous passions au vote sur cette délibération pour la définition des axes de formation et la délibération concernant le cadre que nous donnons au droit à la formation.*

*Y a-t-il des votes CONTRE ? Des ABSTENTIONS ? Des POUR ? A l'unanimité.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

1. D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
2. D'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus selon le document joint en annexe.
3. De retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.
4. D'imputer au budget de la ville (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) les crédits ouverts à cet effet.
5. De prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement.
6. D'annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

Vote du Conseil : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0



#### **POINT N° 8 : APPEL A PROJETS DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR - EDITION 2020**

##### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*A présent, l'ordre du jour appelle l'examen de la délibération numéro huit : appels à projets de promotion du développement durable des communes de la Métropole Nice côte d'azur. Elle illustre ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est à dire que d'emblée nous avons voulu mobiliser toutes les possibilités pour rechercher des subventions ; alors vous verrez, là ce sont des montants modiques, c'est un qui n'est même pas la moitié de la somme que je viens d'évoquer avec Madame MARTELLO mais il n'y a pas de petites sommes et donc, grâce à Madame BARAVEX et l'équipe « projets » qu'elle a coordonnée, nous allons pouvoir délibérer sur une subvention de la Métropole Nice côte d'azur pour un projet utile. Madame l'adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement vous avez la parole.*

##### **Madame FERNANDEZ-BARAVEX :**

*Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'approuver la candidature de la commune à l'appel à projets de la Métropole Nice côte d'azur sur le thème « la lutte contre la pollution lumineuse ». Je vais vous faire un petit peu un état des lieux ; cet appel à projet consiste à mener un parc en partenariat avec le futur conseil consultatif de la vie communale, une campagne de sensibilisation contre la pollution lumineuse auprès du grand public, des enfants, des associations et des entreprises trinitaires.*

*En effet, le territoire de la commune de La Trinité est composé de plus de 78% d'espaces naturels dont certains sites sont référencés « site Natura 2000 ».*

*Elle dispose également d'un lieu consacré à l'observation des étoiles qui est l'Astrorama. Il faut savoir que la pollution lumineuse, je voudrais apporter quelques précisions, impacte aussi bien les humains cela pouvant se traduire par des troubles du sommeil sachant que la lumière artificielle modifie notre cycle circadien et ainsi la diminution de la production de mélatonine. Elle impacte aussi la faune nocturne et diurne ; il faut savoir que pour certains animaux qui sont, par exemple les chiroptères, la lumière est une barrière infranchissable ainsi que sur les végétaux. Des études ont constaté que certains végétaux, qui étaient soumis à la lumière artificielle, perdaient leurs feuilles beaucoup plus tard et bourgeonnaient beaucoup plus tôt et donc, par ricochet, impactaient la biodiversité.*

*Aussi, pour mettre en œuvre cette sensibilisation, la Mairie de La Trinité programmera, sur plusieurs années, des actions en partenariat avec la ligue de protection des oiseaux et l'association pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne et ainsi promouvoir cette démarche. Tout d'abord, la collectivité établira un phasage des opérations à entreprendre ; ensuite, en collaboration avec les enseignants, des ateliers seront proposés aux scolaires sur la biodiversité et l'écologie autour de la découverte de la faune nocturne, enfin des conférences seront organisées pour le grand public et les entreprises trinitaires sur les enjeux de cette initiative comme les informations, conseils et accompagnement pour préserver l'environnement et la santé publique.*

*En parallèle, la collectivité impulsera cette démarche en mettant en place, dans certains bâtiments communaux, de nouveaux dispositifs électriques pour corriger les installations existantes comme les horloges, les détecteurs de présence, le choix des couleurs des LED.*

*Les résultats envisagés, à long terme, sont des changements dans les pratiques des usagers et des entreprises, l'optimisation de la consommation énergétique, la participation des acteurs communaux à la diminution de la pollution lumineuse sur l'ensemble de notre territoire et ainsi la protection de la biodiversité, tout en préservant la santé publique.*

*Vous trouverez ci-après un plan de financement prévisionnel qui est évalué à 8.713,96 euros, toutes taxes confondues.*

*Je vous laisse prendre connaissance de ce tableau qui détaille le phasage et les fonctionnements avec les ateliers, les aménagements municipaux et le plan de communication.*

*Aussi, je demande d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer les actes et documents y afférents. Je voudrais rajouter, avant d'achever cette présentation, qu'il existe une plaquette sur la pollution lumineuse et si vous souhaitez la recevoir, nous pourrions vous l'envoyer par mail ; elle est très bien détaillée et elle permettra d'aborder de façon pédagogique « qu'est-ce que c'est que la pollution lumineuse ? ». Je vous remercie.*

#### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Merci beaucoup Madame l'Adjointe. Y a-t-il des remarques ? Oui Monsieur CARLIN.*

#### **Monsieur CARLIN :**

*Oui j'ai bien compris l'intérêt de la démarche je pense et je recevrai avec plaisir la plaquette que vous me proposez. Il y a quelque chose que je ne comprends pas donc je pose la question bêtement : quelle est la part de la subvention de la Métropole ? Comment ça se passe ?*

*Parce que bon, la démarche c'est très bien, mais on voit : logo 500 euros etc., comment ça va fonctionner ? C'est-à-dire, est ce que la Métropole avance 40 % des frais, voilà. Je voudrais savoir précisément comment ça fonctionne merci.*

**Madame FERNANDEZ-BARAVEX :**

*Là, en ce qui concerne la part de la Métropole, le plafond de la Métropole est de 7.000 euros. Donc, tout ce qui est au-delà de 7.000 euros est à la charge de la commune donc là nous avons donc 7.000 euros qui seront pris en charge directement par la Métropole.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Y a-t-il d'autres remarques ? Madame MARTELLO ?*

**Madame MARTELLO :**

*Alors nous voterons bien évidemment pour cette délibération, cependant nous regrettons le peu d'ambition sur cette thématique qui mérite une réflexion de fond beaucoup plus globale. Nous aurions aimé entendre les mots : sobriété énergétique, avec protection des écosystèmes et des économies d'énergie possible notamment avec l'éclairage public intelligent. Merci.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Madame MARTELLO, bon là aussi, encore une fois sans polémique, c'est presque risible d'entendre dire une élue, qui vient de, de laisser les responsabilités de Première Adjointe, évoquer le manque d'ambition sur une thématique où, vous-même, votre manque d'ambition a été gigantesque puisque vous aviez même supprimé le service Environnement au sein des services municipaux et je ne vous ai jamais vue présenter ou faire présenter un appel à projets liés à cette thématique au conseil municipal donc je salue vraiment le travail qui a été mené. Evidemment, ce sont des petites briques que nous posons pour un édifice plus grand.*

*Nous sommes dans les trois premiers mois de ce mandat ; effectivement nous avons voulu d'emblée lancé un certain nombre d'actions. Certaines actions sont modestes, d'autres sont plus importantes, toutes s'articulent entre elles et vraiment je remercie l'équipe qui a travaillé sur ce sujet. Qui est CONTRE cette délibération ? Qui S'ABSTIENT ? Qui est POUR ?  
A l'unanimité.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :**

- 1. D'approuver la candidature de la Commune à l'appel à projets de la Métropole Nice Côte d'Azur : « la lutte contre la pollution lumineuse ».**

Cet appel à projet consiste à mener en partenariat avec le futur Conseil Consultatif de la Vie Communale une campagne de sensibilisation contre la pollution lumineuse auprès du grand public, des enfants, des associations et des entreprises trinitaires.

En effet, le territoire de la Commune de La Trinité est composé de plus de 78 % d'espaces naturels, dont certains sites sont référencés Site Natura 2000. Elle dispose également d'un lieu consacré à l'observation des étoiles : l'Astrorama.

Pour cela, la Mairie de La Trinité programmera sur plusieurs années des actions en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) pour promouvoir cette démarche et ainsi préserver la faune.

Tout d'abord, la Collectivité établira un phasage des opérations à entreprendre.

Ensuite, en collaboration avec les enseignants, des ateliers seront proposés aux scolaires sur la biodiversité et l'écologie autour de la découverte de la faune nocturne.

Enfin, des conférences seront organisées pour le grand public et les entreprises trinitaires sur les enjeux de cette initiative (informations, conseils et accompagnements pour préserver l'environnement et la santé publique, etc...)

En parallèle, la Collectivité impulsera cette démarche en mettant en place dans certains bâtiments communaux de nouveaux dispositifs électriques pour corriger les installations existantes (horloge, détecteur de présence, choix des couleurs des leds, etc...).

Les résultats envisagés à long terme sont des changements dans les pratiques des usagers et des entreprises, l'optimisation de la consommation énergétique, la participation des acteurs communaux à la diminution de la pollution lumineuse sur l'ensemble du territoire et la protection de la biodiversité (faune nocturne, etc...) tout en préservant la santé publique.

Le plan de financement prévisionnel est évalué à 8 713,96 € T.T.C.

Les détails du plan de financement sont les suivants :

| Principales dépenses du projet :                                                                                          | Montant HT (€) | Montant TTC (€) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| <b>ATELIERS, CONFERENCES ET ACCOMPAGNEMENT</b>                                                                            |                |                 |
| Ateliers et conférences LPO                                                                                               | 1 200,00       | 1 440,00        |
| Conférences, conseils et accompagnements ANPCEN                                                                           | 1 250,00       | 1 500,00        |
| <b>AMENAGEMENTS MUNICIPAUX</b>                                                                                            |                |                 |
| Mise en place de luminaires avec détecteurs de présence dans les WC et parties communes dans certains bâtiments communaux | 2 060,90       | 2 473,08        |
| Mise en place de projecteurs avec radar pour les escaliers extérieurs du bâtiment municipal de l'Eau Vive                 | 482,07         | 578,48          |
| Travaux effectués en régie municipale (installation, etc...)                                                              | 490,67         | 588,80          |



## MONSIEUR LE MAIRE :

*Merci Monsieur CARLIN. Effectivement j'ai été avisé, comme vous de ce sujet. Je dois même dire que, puisqu'il s'agit de faits qui se produisent au square Barbero, je les constate d'une certaine manière très régulièrement puisque voilà, lorsque je quitte la Mairie, souvent tard en soirée, je constate dans ces soirées estivales des rassemblements qui, à beaucoup d'égards, sont des rassemblements assez « bon enfant ».*

*Il y a des familles, des enfants qui gambadent, qui malheureusement effectivement piétinent les plates-bandes parce que le lendemain matin quand j'arrive très tôt au même endroit je vois nos jardiniers municipaux entretenir les lieux, réparer les fleurettes et les pelouses, etc.*

*Donc évidemment, il y a quelque chose de, à la fois bon enfant mais déplaisant, parce que certaines incivilités se produisent, parce que du bruit effectivement trop important apparaît et évidemment il faut gérer ça, avec je pense du bon sens et de la fermeté.*

*De la fermeté pour n'autoriser aucune incivilité et j'ai saisi, dès le premier jour quand j'en ai été informé initialement, le chef de la police municipale avec lequel nous avons regardé effectivement ce qui se tenait précisément nous y avons vu des choses non interdites et puis essentiellement des choses non interdites mais des nuisances effectivement qui pénalisent parfois le quotidien.*

*Donc la solution qu'on doit apporter, ça n'est pas une solution comme ça, manichéenne, mais évidemment, j'ai eu l'occasion de m'exprimer tout à l'heure sur l'effort important que je souhaite mener pour renforcer la sécurité sur le territoire communal, en consolidant la police municipale, en consolidant ses effectifs, en articulant avec les besoins de la gendarmerie, en réfléchissant, au plus fin, la question des heures de présence des uns et des autres, police municipale et gendarmerie, en ne laissant passer aucune incivilité et aucun délit, en demandant aux concitoyens de nous alerter systématiquement et aussi je vous proposerai à la rentrée, à l'automne que nous organisions des rencontres sur ces sujets ; je l'ai évoqué déjà la dernière fois.*

*D'abord je me rendrai moi-même, dès que ce sera nécessaire, dans les quartiers pour échanger avec les citoyens et trouver des solutions notamment dans le cadre du conseil consultatif de la vie communale ; nous tiendrons à la rentrée, Monsieur le chef de la police municipale s'y attelle, enfin la rentrée à l'automne, je parle sous son contrôle, le CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cette « grand-messe » comme on dit en toute laïcité où sont présents toutes les institutions et toutes les forces vives de la commune pour regarder les enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance dans tous leurs aspects voilà ; nous, évidemment, renforcerons tous les dispositifs et notamment ceux où les citoyens dans les quartiers sont mobilisés pour accompagner la vigilance sur la prévention face à la délinquance donc tout cela nous le ferons d'arrache-pied.*

*Quant à la problématique qu'on évoque là, très précise, elle est à la fois incivilité, elle est aussi faiblesse des lieux que nous avons pour nous réunir, pour nous rencontrer, vous voyez.*

*La dernière fois j'étais à Nice et à la même heure que celle où finalement au square Barbero se tiennent des rassemblements -je vous dis tout de suite que je suis effectivement très opposé au fait qu'on puisse dresser des tables au square Barbero, devant le monument aux morts pour la France- donc je le dit, le chef de la police municipale est là, s'il faut que je prenne un arrêté municipal pour cela, je le prendrais.*

*Je ne souhaite pas qu'on dresse des tables de pique-nique devant les noms qui sont inscrits au monument aux morts et que nous honorons, des morts pour la France, voilà ;*

*parce que ça n'est pas un lieu de pique-nique mais c'est un lieu éventuellement de rassemblement et de convivialité dans la quiétude.*

*Mais je souhaite aussi que nous créions, dans notre commune, des lieux où on puisse avoir envie de se rassembler, de se réunir et de le faire, où des enfants gambadent ou des enfants puissent jouer etc. et de le faire sans gêner personne voilà. C'est aussi ça que j'ai en tête quand je parle de cet espace culturel qui s'ouvrira sur un espace arboré, un lieu de rassemblement ici même.*

*Vous voyez à Nice, ben la coulée verte c'est en partie ça ; je dis pas qu'on va faire la coulée verte à La Trinité mais je dis que nous allons créer des lieux où on pourra, sans embêter personne, réunir des familles et puis qu'elles puissent faire gambader leurs enfants.*

*Le jardin Tagnati est un lieu un peu comme ça même s'il est coincé entre des bâtiments. Je peux vous dire que tout à l'heure, quand j'ai accueilli les entrepreneurs d'EVP, beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas ce jardin ; il est d'ailleurs pas assez connu, pas assez valorisé et je souhaite que nous le valorisions, comme l'ensemble des jardins de la commune, qu'il nous faut améliorer, qu'il nous faut valoriser.*

*Il y a le jardin « Li Belli Flou » -j'en profite pour dire que j'ai en tête une proposition que j'avais faite dans un temps lointain où je n'étais pas le Maire mais quand je parle du jardin « Li Belli Flou », j'ai en tête l'une de nos collègues, conseillère municipale Madame MÉNARDI qui y animait, pendant de nombreuses années, un moment de rassemblement convivial, un espèce de mini festin du quartier ; malheureusement, elle est partie et cet événement avait disparu ; je souhaite d'ailleurs que, dans un futur proche, nous donnions le nom de ce jardin à Nadine MÉNARDI parce qu'elle l'a fait vivre et aujourd'hui il ne vit plus autant qu'il vivait à son époque mais voilà, vous avez compris ma position, elle n'est pas manichéenne ; vous me trouverez toujours avec vous Monsieur CARLIN et vous trouverez tous les Conseillers municipaux, je pense, de cette assemblée pour lutter contre les incivilités contre les délits et évidemment contre les crimes, mais ça, c'est pas notre travail, encore que notre police municipale, au quotidien, interagit avec la police nationale et la gendarmerie bien entendu pour renseigner sur ce qui se passe au plus fin sur notre territoire.*

*Donc, vous nous trouverez toujours avec vous pour lutter avec acharnement contre toutes les incivilités et concrètement et tous les trinitaires qui nous écoutent savent que quand ils nous alerteront, nous viendrons ; nous viendrons, pas peut-être dans la minute parce que le rôle du Maire c'est pas de venir se montrer, faire un selfie et dire « regardez je suis venu avec vous » etc. non, le rôle du Maire, c'est d'agir pour que ça cesse et pour que ça ne se reproduise plus. Donc je pense que tous les républicains, de toutes sensibilités seront ensemble pour cet objectif.*

*Quant à trouver des lieux de rassemblement et où les enfants puissent gambader, je crois que là aussi nous serons tous d'accord pour y travailler. Je vous remercie.*

*Bien, l'ordre du jour est épuisé, je n'ose pas dire nous aussi mais je souhaite, à ceux qui pourront en prendre, de bonnes vacances.*

*Je remercie les élus et bien entendu tous les agents qui travaillent pour l'organisation de ces séances et pour la bonne tenue du service public. Evidemment nous tiendrons à la rentrée un prochain conseil municipal pour examiner d'autres délibérations parce que l'action publique doit avancer pour le bénéfice de tous.*

*Je vous remercie, je remercie les trinitaires et les autres qui nous écoutent et je pense que la séance va se terminer.*

*Merci.*

**La séance est levée à 21 H 15.**